

RD-CONGO



LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

300 FC

www.adiac-congo.com

N° 2381 - MARDI 11 AOÛT 2015

SÉNAT

La convocation de la session extraordinaire-bis fait polémique

Initialement prévue pour le 10 août, l'ouverture de la deuxième session extraordinaire du Sénat, dix jours après celle clôturée le 31 juillet, a été reportée pour ce mardi sans pour autant vider la controverse qu'elle a suscitée autour de son opportunité. À la majorité, on estime que la convocation à la chambre haute de cette deuxième session extraordinaire est amplement justifiée pour obtenir le vote en règle de la loi sur la répartition des sièges par circonscriptions électorales pour les élections locales et provinciales.

L'opposition parlementaire estime, pour sa part, qu'en refermant le cadre de l'examen de cette matière non épuisée de la session extraordinaire à la seule session ordinaire, le législateur exclut toute possibilité d'avoir une session extraordinaire subséquente. Elle estime que l'avis de la Cour constitutionnelle est requis avant de s'engager dans une démarche qu'elle tient pour inopportune. [Page 13](#)



Des sénateurs en plénière

AFFAIRE JEAN-CLAUDE MUYAMBO

Une ONG désavoue le fonctionnement de la justice en RDC

Le Centre des droits de l'Homme et du droit humanitaire pose la question de savoir pourquoi le bâtonnier et président de la Scode est en détention alors que le rapport de la commission rogatoire est très clair et n'affirme aucune infraction à sa charge. Dans une lettre ouverte adressée le 10 août au ministre de la Justice et des Droits humains, l'association a appelé le ministre de la Justice Thambwe Muamba à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire telle que

promis lors des états généraux de la justice tenus du 28 avril au 2 mai à Kinshasa. LONG basée à Lubumbashi l'a notamment exhorté à procéder à la libération du bâtonnier Jean-Claude Muyambo et à ne pas céder aux « pressions occultes étrangères » exercées sur l'organe de la loi. Elle dénonce, par ailleurs, la manière dont le bâtonnier a été arrêté qu'elle juge en violation de la Constitution de la République. [Page 12](#)



Jean Claude Muyambo à l'avant-plan

MOCO

Antoine Boyamba poussé à la démission

En citoyen libre exerçant ses droits conformément à la Constitution, Tony Bolamba est allé déposer le 8 août un courrier au ministre des Affaires étrangères pour lui rappeler l'usurpation de la nationalité congolaise dont s'est rendu coupable le vice-ministre chargé des Congolais de l'étranger au mépris de l'article 10 de la Constitution consacrant son caractère exclusif. Cette action, à en croire ce leader associatif, fait suite à la plainte déposée il y a peu auprès du Procureur général de la République dont il continue d'attendre la suite.

En cas de résistance du concerné, le leader du Mouvement pour le Congo (Moco) n'exclut toutefois pas la possibilité de recourir à des formes de pression plus contraignantes pour pousser le vice-ministre Antoine Boyamba à rendre le tablier. [Page 12](#)



Tony Bolamba

CAN GABON 2017-ÉLIMINATOIRES

Florent Ibenge présélectionne 48 Léopards contre la RCA

Le sélectionneur des Léopards de la RDC a transmis à la Fédération congolaise de football association (Fécofa) une liste de quarante-huit joueurs pré-convoqués. La RDC sera reçue le 5 septembre à Bangui par la République Centrafricaine en deuxième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) prévue au Gabon pour 2017. Dans le lot, on retrouve des binationaux qui ont toujours été hésitants tels que Jirès Kembo Ekoko, Arthur Masuaku, Clark Nsikulu, Gianelli Imbula, etc. Florent Ibenge a, en effet, eu à contacter directement et à relancer certains d'entre eux qui n'ont pas encore pris une décision définitive.

En attendant le 31 août, les joueurs ont repris les entraînements dans leurs différents clubs européens. Pour le match contre la RCA, le coach a déclaré qu'il privilégierait plus la compétitivité plutôt que le fait d'avoir bien presté auparavant. [Page 13](#)

ÉDITORIAL

A J - 5 ...

À cinq jours des cérémonies qui marqueront, à Ouesso, notre cinquante-cinquième Fête nationale, il n'est pas inutile de dresser une sorte de bilan du long espace de temps qui s'est écoulé entre l'accession de notre pays à l'indépendance et le temps présent. D'aucuns, dont nous sommes, pensent même que c'est indispensable étant donné l'ampleur des réformes institutionnelles qui se profilent à l'horizon. D'où cette série de réflexions, tirée de l'observation quotidienne de l'actualité, que nous présenterons à nos lecteurs tout au long de la semaine.

Première réflexion : le Congo est certainement l'un des pays les plus stables, sinon même le plus stable, de l'Afrique centrale. Cet atout majeur il le doit à l'ampleur des crises qu'il lui a fallu traverser pour acquérir cette stabilité, crises qui démontrèrent à notre peuple que rien, au final, n'est plus important que la paix et l'unité. Mais il le doit aussi à la sagesse de ses dirigeants qui surent instaurer une véritable démocratie au lendemain des terribles guerres civiles de 1993, 1997 et 1998 en plaçant le pardon au cœur de leur politique.

Procéder à un tel constat n'a pas pour but d'encenser celles et ceux qui ont mené sans faiblir le long et difficile combat pour la réconciliation, mais simplement de rappeler à ceux qui seraient tentés de l'oublier par ambition personnelle que les acquis des quinze dernières années ne devront en aucun cas être remis en cause, sous un prétexte ou sous un autre, dans les mois à venir. Au-delà, en effet, de l'intérêt national ce qui est en jeu n'est pas autre chose que l'émergence d'une partie de l'Afrique que menacent toutes sortes de convoitises et qui a besoin d'Etats forts.

Imagine-t-on ce qui se passerait au plan régional si Brazzaville venait à sombrer une nouvelle fois dans le chaos ? Alors que nous, Congolais, nous apprêtons à célébrer notre Fête nationale rien n'est plus important que de prendre en compte cet acquis pour le protéger. Ceci, bien sûr, n'empêche nullement le débat d'idées, la controverse politique, l'affrontement idéologique, mais impose aux acteurs le strict respect des principes démocratiques grâce auxquels la nation congolaise a su se reconstruire

(A suivre).

Les Dépêches de Brazzaville

MÉDIAS

« L'opposition ne connaît pas ses droits », constate le CSLC

Dans le cadre de ses consultations avec les forces politiques et ceux de la société civile, le président du Conseil supérieur de la liberté de communication de (CSLC) Philippe Mvouo a échangé, le 10 août à Brazzaville, avec la délégation du Frocad, conduite par Paul Marie Mpouélé. Les échanges étaient axés autour de la communication politique.

L'autorité de régulation des médias a, avant tout propos, recadré le débat en rappelant les missions essentielles du CSLC. Il s'agit entre autres, de favoriser la libre concurrence et l'expression pluraliste des courants de pensée d'opinions ; de veiller à la non diffusion des informations qui ne concourent pas à la consolidation de la paix et de l'unité nationale ; d'empêcher et réprimer la manipulation par quiconque de l'opinion publique à travers les médias ; de veiller à l'accès équitable des partis, des associations et des groupements politiques à l'audiovisuel public ; de la répartition du temps d'antenne dans l'audiovisuel public entre les partis, les groupements politiques et les individualités, enfin de veiller au respect du principe d'équité dans le traitement de l'information.

À ce titre, après constat, le président du Conseil a apporté des éléments de réponse à ces acteurs politiques et vice-versa. Philippe Mvouo déclare ne pas avoir enregistré de plaintes venant de l'opposition concernant les entraves d'accès aux médias. « Nous estimons que le discours politique lorsqu'il est dit, il est appelé à être entendu par le grand public. Si le discours politique ne peut pas être diffusé ou publié, il ne peut être entendu nulle part.

C'est pourquoi le législateur a pris toutes les dispositions pour faire que des germes de frustration n'entament pas ici et là certaines personnalités, certains comportements. Le constat renversant que le Conseil a fait est que l'opposition politique semble ne pas connaître ses droits », a constaté le CSLC, avant de doter cette opposition d'armes, pour faire valoir ses droits et d'en user. « Le temps de passage... ces droits sont une obligation », a renchéri Philippe Mvouo.

Le président du CSLC a également éclairé la lanterne de ces acteurs politiques sur le rôle du Conseil en période hors électorale, préélectorale, électorale, et postélectorale et de stigmatiser le déséquilibre constaté dans le traitement des médias publics en général. « Pendant les élections, les médias deviennent en quelque sorte la propriété du Conseil. C'est elle qui a la main mise sur la diffusion dans les médias. En période hors électorale, la grille des programmes des médias audiovisuels doit tenir compte de tous les sujets qui contribuent à la formation de l'opinion et du citoyen. Les partis politiques associations... bénéficient d'un temps de parole selon la règle d'équité. Le principe d'égalité est appliqué pendant les élections. Si le temps de parole lui est refusé, l'opposition doit saisir le Conseil ».

Il évoque également la partialité dans le traitement de l'information employant le qualificatif « malade » en parlant de la presse. À propos, le président du Conseil affirme que son institution ne favorise pas l'installation d'un quelconque malaise dans les médias. « Le CSLC n'est pas là pour favo-

riser l'émergence de certaines frustrations dans les camps politiques. Donc le pluralisme dans les médias audiovisuels doit s'exercer au profit des populations », a-t-il martelé. Et d'annoncer la poursuite de ces rencontres avec les partis de la majorité présidentielle et ceux du centre afin que cessent « les brimades susceptibles de gêner le bon climat démocratique ».

Prenant la parole, Paul Marie Mpouélé, cordonnateur du Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et de l'alternance démocratique (Frocad) a déclaré qu'« Il y a beaucoup à dire... c'est assez regrettable. Les médias se sont transformés en accompagnateur d'une propagande militante, sciemment ou consciemment préparés par le parti au pouvoir. Il y a un travail de chosification des hommes politiques de l'opposition. Dans les médias d'État de plus en plus, on a à faire à des militants qu'à des journalistes. La démocratie ne se construit pas avec un seul son de cloche. Il faut qu'il y ait une diversité d'opinion ». Guy Romain Kinfouissia, président de l'UDR-Mwindia a quant à lui, demandé des éléments de mesure en matière de communication. Il s'est en effet interrogé sur les outils de travail dont dispose le Conseil pour gérer l'équilibre et le taux d'audience. Répondant à ces questions, Philippe Mvouo s'est consterné, en évoquant le manque d'outil adéquat pour faire le monitoring des médias. Au terme de leur communication le Frocad a interpellé le CSLC à faire son travail sans encombre, notamment celle de veiller à l'accès équitable à l'audiovisuel, et à la pluralité de l'information.

Josiane Mambou Loukoula

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout
Secrétaire des rédactions : Jocelyn Francis Wabout
Secrétaire des rédactions adjoint :
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,
Clotilde Ibara, Norbert Biembédi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina,
Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama
(chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Josiane Mambou Loukoula
Service Économie : Nancy France Loutoumba (chef de service) ; Lopelle Mboussa

Gassia, Firmin Oyé

Service International : Nestor N'Gampoula
(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Tiras Andang

Service Culture et arts : Bruno Okokana
(chef de service),
Hermione Désirée Ngoma, Rosalie Bindika

Service Sport : James Golden Eloué
(chef de service), Rominique Nerplat Makaya

Service Enquête : Quentin Loubou
(chef de service), Rock Ngassakys
Chronique littéraire : Meryll Mezath
(chef de service), Luce Jennyfer Mianzoukouta, Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabozzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo
Pointe-Noire). Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'Agence: Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oissa

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Sports : Martin Enyimo

Relations publiques : Adrienne Londole

Service commercial : Marcel Myande, Stella Bope

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya

n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa

- RDC - Tél. (+243) 015 166 200

Rédaction de Dolisie : Lucien Mpama

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou

INTERNATIONAL

Directrice: Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Coordination : Rose-Marie Bouboutou

Rédaction : Rose-Marie Bouboutou, Camille

Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma

Administration : Béatrice Ysnel

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Chef de service : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs : Farel Mboko

Comptabilisation des ventes, suivi des

annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie : Martial Mombongo

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ

Directeur : Charles Zodialo

Assistante commerciale : Hortensia

Olabouré

Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna,

Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto

DIFFUSION

Directeur : Philippe Garcia

Assistante de direction : Sylvia Addhas

Diffusion de Brazzaville : Guyche Mot-

signet, Brice Tsébé, Irin Maouakani

Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mou-

mbelé Ngono

INFORMATIQUE

Directeur : Gérard Ebami-Sala

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de

service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck

Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

IMPRIMERIE

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Chef d'atelier : François Diatoulou Mayola

Service pré-press et contrôle de qualité :

Eudes Banzouzi (chef de service)

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole
Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila),
Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Hélène Ntsiba (chef de service), Sorel Eta,
Astrid Balimba

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo / Tél. : (+242) 05
532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

Bureau de Paris (France) / 38 rue Vaneau
75007 Paris/Tél. : (+33) 1 45 51 09 80

Liste des Membres du Gouvernement issu du remaniement du 10 août 2015

1-Ministre d'Etat, ministre du développement industriel et de la promotion du secteur privé :

M. Isidore MVOUBA

2-Ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, des droits humains et de la réforme de l'Etat :

M. Aimé Emmanuel YOKA

3-Ministre d'Etat, ministre des transports et de l'aviation civile :

M. Rodolphe ADADA

4-Ministre d'Etat, ministre du travail et de la sécurité sociale :

M. Florent NTSIBA

5-Ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du budget et du portefeuille public :

M. Gilbert ONDONGO

6-Ministre de l'intérieur et de la décentralisation :

M. Raymond Zéphirin MBOULOU

7-Ministre des mines et de la géologie :

M. Pierre OBA

8-Ministre de l'économie forestière et du développement durable :

M. Henri DJOMBO

9-Ministre de la construction, de l'urbanisme et de l'habitat :

M. Alphonse Claude NSILOU

10-Ministre des affaires étrangères et de la coopération :

M. Jean-Claude GAKOSSO

11-Ministre de l'agriculture et de l'élevage :

M. Rigobert MABOUNDOU

12-Ministre de l'énergie et de l'hydraulique :

M. Henri OSSEBI

13-Ministre de l'équipement et des travaux publics :

M. Emile OUOSSO

14-Ministre de la santé et de la population :

M. François IBOVI

15-Ministre du commerce et des approvisionnements :

M. Euloge Landry KOLELAS

16-Ministre des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat :

Mme Adélaïde Yvonne MOUGANY

17-Ministre à la présidence de la République chargé de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux :

M. Jean-Jacques BOUYA

18-Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation technique :

M. Bruno Jean Richard ITOUA

19-Ministre à la présidence de la République chargé de la défense nationale :

M. Charles Richard MONDJO

20-Ministre de la communication et des médias, chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du gouvernement :

M. Thierry MOUNGALLA

21-Ministre des hydrocarbures :

M. Jean-Marc THYSTERE TCHICAYA

22-Ministre à la présidence de la République chargé des zones économiques spéciales :

M. Martin Parfait Aimé COUSSOUD-MAVOUNGOU

23-Ministre des postes et télécommunications :

M. Hellot Matson MAMPOUYA

24-Ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité :

Mme Emilienne RAOUL

25-Ministre de la culture et des arts :

M. Bienvenu OKIEMY

26-Ministre de l'enseignement supérieur :

M. Georges MOYEN

27-Ministre de l'enseignement primaire et secondaire, de la jeunesse et de l'éducation civique :

M. Anatole Collinet MAKOSSO

28-Ministre de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi :

M. Serge Blaise ZONIABA

29-Ministre des affaires foncières et du domaine public :

M. Pierre MABIALA

30-Ministre des sports et de l'éducation physique :

M. Léon-Alfred OPIMBAT

31-Ministre de la pêche et de l'aquaculture :

M. Bernard TCHIBAMBELELA

32-Ministre du tourisme et de l'environnement :

M. Josué Rodrigue NGOONIMBA

33-Ministre de la fonction publique : **M. Gilbert MOKOKI**

34-Ministre du plan et de l'intégration : **M. Léon Raphaël MOKOKO**

35-Ministre de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement : **Mme Catherine EMBONDZA née LIPITI**

VIE DES PARTIS

La question du changement de la Constitution divise le MCDDI

Au cours d'un meeting en salle organisé le dimanche 9 août au siège de l'hôtel de la préfecture de Brazzaville, le secrétaire général adjoint du Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral (MCDDI), Euloge Landry Kolelas a réaffirmé l'attachement de son parti à son alliance avec le Parti congolais du travail (PCT).

La deuxième personnalité du parti du défunt Bernard Kolelas s'oppose frontalement à son frère, secrétaire général du MCDDI, Guy Brice Parfait Kolelas qui dénonce cette alliance politique. Dans une salle prise d'assaut par des militants, quelque peu indécis, le secrétaire général adjoint du MCDDI a indiqué que son parti est favorable au changement de la Constitution du 20 janvier 2002. De plus, a-t-il renchéri, le MCDDI soutient les conclusions du dialogue national

inclusif organisé du 13 au 17 juillet à Sibiti, dans le département de la Lékoumou. « Nous sommes fidèles à l'idéal du président-fondateur du Mcddi, Bernard Kolelas qui avait signé l'alliance avec le président du Pct, Denis Sassou N'Guesso. Cette alliance est le socle de l'unité nationale. Elle est le symbole de la paix et de la concorde », a indiqué le secrétaire général adjoint.

Alternant le français et sa langue maternelle le lari,

l'orateur principal a appelé les militants de son organisation politique à soutenir le processus de paix et de reconstruction du pays dont les marques sont visibles à travers le territoire national. Il a condamné tous ceux qui sont dans une dynamique de ramener le pays à revivre les épisodes sombres des conflits armés des années antérieures.

Euloge Landry Kolelas et Théodorine Miakongo Kolelas, fille aînée de Bernard Kolelas, se sont plaints de

l'attitude de leur frère Guy Brice Parfait Kolelas qui, sans avoir résilié l'alliance avec le Pct, à commencer, fort curieusement, ont-ils dit, à siéger dans les rangs de l'opposition congolaise. Ils ont dénoncé ce vagabondage politique de leur frère qui ne s'accommode guère avec la ligne doctrinale du MCDDI. Les deux orateurs ont insisté sur la préservation de l'héritage légué par Bernard Kolelas et la consolidation de la démocratie dont le président-fondateur du MCDDI était le fervent défenseur.

En outre, pour permettre au parti de vivre pendant cette période de crise, il a été mis en place un Comité ad hoc

chargé de gérer les affaires courantes avant la tenue du congrès extraordinaire, dont la date reste à préciser.

Par ailleurs, le secrétaire général adjoint a annoncé qu'une commission préparatoire du congrès extraordinaire sera mise en place dans les tout prochains jours.

Signalons que dans la salle, l'enthousiasme n'était pas à son comble. Certains militants sont restés du début jusqu'à la fin du meeting sans applaudir, signe du rejet tacite des déclarations faites par les deux orateurs. Une telle attitude renseigne que le MCDDI est traversé par une grave crise.

Roger Ngombé

MUNICIPALISATION ACCÉLÉRÉE DE LA SANGHA

Les chantiers du premier périmètre exécutés à près de 90%

Tous les projets dits grands travaux, inscrits parmi les édifices prioritaires, liés à la fête de l'indépendance, s'exécutent à un rythme satisfaisant. Le pourcentage global d'exécution de ces chantiers, glané par les techniciens, à l'issue de la dernière revue des chantiers, effectuée le 8 août, par le ministre de l'Aménagement du territoire et de la délégation générale aux Grands travaux, Jean Jacques Bouya, est estimé à ce jour, à environ 90%. Un taux d'exécution aussi record, qui donne un lueur d'espoir à la bonne célébration de cette fête à Ouesso, chef-lieu du département de la Sangha.

Cette revue des chantiers, a permis au ministre de l'Aménagement du territoire et aux techniciens de son département de se faire une idée réelle, de l'état d'avancement des travaux, une semaine avant la fête d'indépendance. Jean Jacques Bouya y est sorti satisfait car les travaux, dans l'ensemble, avancent à un rythme accéléré, avec un pourcentage qui avoisine à ce jour, les 90%, à la grande satisfaction du ministre et des techniciens de ce département.

« Nous sommes venus voir les travaux du premier pé-

rimètre, qui sont liés à la fête de l'indépendance. Nous sommes très satisfaits car les chantiers sont suffisamment avancés et nous permettent de dire que la fête sera au rendez-vous dans sept jours », s'est réjoui le ministre Jean Jacques Bouya, à l'issue de la visite desdits chantiers.

Dans sa ronde, le ministre de l'Aménagement du territoire a visité, en premier, les voiries ur-

baines en construction dans la ville. Jusqu'à ce jour, environ 37 km de voiries sont déjà achevés, soit 91% de taux de réalisation, sur les 42 km prévus pour assainir cette ville de Ouesso, en pleine métamorphose. La délégation a ensuite visité les travaux de construction de la nouvelle usine d'adduction d'eau potable de la ville.

D'une capacité de production de 240m³/heure, avec une ca-

pacité de stockage de 2000 m³/heure, ce chantier exécuté à 95%, ajoutée à la première usine dotée, elle, de 120m³/heure, totalement réhabilitée, portera désormais la capacité de production d'eau potable de la ville de Ouesso à 360m³/heure. Il est déjà construit aussi un nouveau château d'eau de 1600m³; une bache à eau de 8000 litres ainsi qu'un réseau de distribution réhabilité et élargi.

En ce qui concerne l'électrification de la ville, les travaux sont également très avancés avec notamment des lignes hautes et basses tension déjà installées sur plusieurs km. Le ministre a ensuite visité les travaux d'extension de la piste de l'aéroport de Ouesso, capable d'accueillir les avions de type Airbus 340-300 et Boeing 737-200. Cette infrastructure aéroportuaire de classe internationale, dotée d'une piste de 3000m, est déjà fin prête pour accueillir les invités de marque, avec un dispositif incendie flambant neuf. Le stade omnisport de Ouesso, de 16500 places, doté d'une pelouse synthétique, qui va abriter la finale de la coupe du Congo le 15 août prochain, est lui aussi déjà réalisé à 100%, de même que le palais présidentiel et le boulevard devant abriter le défilé.

Le ministre Jean Jacques Bouya a, en outre visité la route Ouesso-Maboko- frontière avec le Cameroun, bitumée sur trois km jusqu'à la rivière Ngoko, inscrite dans les voiries urbaines de la ville. De même, il en a profité pour s'imprégner de l'état d'avancement de l'hôpital général de Ouesso dont les travaux sont exécutés à 70%, ainsi que les logements en bois, en construction dans la ville.

Firmin Oyé



Le boulevard de Ouesso prêt à accueillir le défilé

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date : 11 août 2015
Projet No : P-Z 1-DB0-088
Prêt No: 2100150031593
AAO No:001/FT/MATDGGT/DGGT

1. Le présent avis d'appel d'offres (AAO) suit l'avis général de passation des marchés du projet paru dans Development Business du 23 janvier 2014 en ligne et sur le portail de la Banque (www.afdb.org).

2. Le gouvernement de la République du Congo a obtenu un prêt auprès du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour couvrir le coût du projet d'aménagement et de bitumage de la route Ndendé-Dolisie et de facilitation du transport sur le corridor Libreville - Pointe-Noire - Brazzaville, et entend affecter une partie du produit de ce prêt aux paiements prévus au titre du marché objet du présent appel d'offres national.

3. Le Ministère de l'Aménagement des Grands Travaux invite par le présent appel d'offres national, les soumissionnaires éligibles pour la fourniture du matériel informatique et de télécommunication de l'antenne de Dolisie dans le cadre du projet d'appui à l'opérationnalisation du Guichet Unique des Opérations Transfrontalières (GUOT), à présenter leurs offres sous pli fermé. L'Appel d'Offre national se déroulera conformément aux Règles et Procédures pour les acquisitions de biens et travaux de la Banque.

4. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et examiner les Dossiers d'appel d'offres dans les bureaux de:

La Délégation générale aux grands travaux
(Cellule d'exécution des projets routiers BAD)

Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Délégation Générale des Grands Travaux. Tel: 222-83-54-60 Fax: 222-at-35-78 Email: contact@grandstravaux.org

Immeuble du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux
Place de la république (ex-Rond Point du CCF)
Étage/numéro de bureau: Sème étage, porte 516
Centre-ville Brazzaville

Tél: +242 222 81 35 78 /06 956 86 64/05 386 35 32
Fax: +241 222 83 54 60
E-mail : çepbrbaddggt@yahoo.com; batoung 123@gmail.com;

5. Un jeu complet du dossier d'appel d'offres peut être acheté par les soumissionnaires intéressés, sur demande écrite à l'adresse indiquée ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent cinquante mille (150.000) Francs CFA.

6. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres pour l'acquisition de: le Biens de: le septembre 2010, mis à jour en juillet 2012, publiés par le groupe de la Banque.

7. Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 10 septembre 2015 à 13 heures 30 mn heure locale et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant au moins égal à un million cinq cent mille (1.500.000) de f.CFA.

8. Les offres doivent être valides durant une période de 120 jours suivant la date limite de dépôt des offres.

9. Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture, le 10 septembre 2015 à 14 heures 30 mn, heure locale à:

Délégation générale aux grands travaux Immeuble du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Délégation Générale aux Grands Travaux
Place de la république (ex Rond Point du CCF)
Étage/numéro de bureau: Sème Étage, Porte 516
Centre-ville Brazzaville
Brazzaville - République du Congo

Fait à Brazzaville, le 05 AOUT 2015
Le Ministre,
Jean Jacques BOUYA.

DECISION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

N°1.30 / -R/MATDGGT/CAB/DGGT

LE MINISTRE,

- Vu l'accord de prêt du Fonds Africain de Développement N°2100150031593;
- Vu l'Avis Général de Passation de Marchés du 23 janvier 2014;
- Vu l'Avis à Manifestation d'Intérêt du 12 juin 2014;
- Vu la demande de proposition du 04 septembre 2014;
- Vu le procès-verbal d'ouverture des offres financières du 30 mars 2015;
- Vu le rapport combiné des offres techniques et financières du 30 mars 2015;
- Vu l'avis de non objection de la BAD sur le rapport combiné du 16 juillet 2015.

DECIDE:

Le contrat relatif aux « études de faisabilité et d'APD en vue de la construction et de l'équipement du port sec de Dolisie », est provisoirement attribué au consultant STUDI International, sis au n°28, rue de l'Île de Zembretta-les Jardins du lac II - 1 053 Tunis -
TUNISIE, Tél: +216 70 021 000 / +242 06 508 58 49,
E-mail: studi@studi.com.tn.

Fait à Brazzaville, le 05 AOUT 2015

Le Ministre,
Jean Jacques BOUYA.

NÉCROLOGIE

Addhas Sylvia, la famille Mangoli et la famille Ndende ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur neveu, fils et frère Mangoli Nkouka Patrick Hermann, alias Papy, agent de Télé-Congo, survenu le 1^{er} août à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au n°72 rue Likouala Poto-Poto

L'inhumation a lieu ce mardi 11 août.

09h00 : levée du corps à la morgue municipale de Brazzaville ;

10h00 : recueillement à la CNRTV et au domicile familial ;

12h00 : messe en la Basilique Sainte-Anne de Poto-Poto

14h00 : départ pour le cimetière Bouka privé

17h00 : fin de cérémonie.



IN MEMORIAM

11 août 2012 - 11 août 2015

Voici trois ans, que Dieu a rappelé à lui son serviteur Atta Alphonse.

A cette date de triste anniversaire, la Veuve Atta née Bouamo Antoinette, les enfants Alphonsine, Mwandza, Nathalie, Déborah, Emery Patrice, Rodine, Prisca et Sandrine Atta enfants et famille prient tout ce qui l'ont connu de partager son souvenir.

Papa, tu étais fils unique (ikongo-l'opoko) ; ton amour pour nous et ton courage parmi les hommes de ta génération resteront notre héritage précieux.



ABONNEZ-VOUS

Votre journal au bureau ou à domicile

Contact : 05 532 01 09

Brazzaville

84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso, Mpila Centre ville

Bureau de Pointe-Noire

Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).

Tél. (+242) 06 963 31 34

Les Dépêches de Brazzaville

L'actualité au quotidien

SÉCURITÉ PUBLIQUE

La police démantèle un réseau de délinquants qui envisageraient d'incendier les stations d'essence

Le Porte-parole de la direction générale de la Police, le colonel Jules Monkala Tchoumou, a annoncé, le 10 août à Brazzaville, à la presse nationale et internationale, l'interpellation de six présumés délinquants qui étaient animés par le dessein d'incendier les stations-services et les lieux publics.

L'enquête de police judiciaire commencée le 16 juillet 2015, déterminera très prochainement les commanditaires de ces actes délictueux. Le groupe « Araignée », nom de code de ce réseau opérant à Brazzaville dont ferait partie ces présumés délinquants, serait de mèche avec un autre groupe basé à Pointe-Noire, a révélé Monkala Tchoumou.

Des cocktails molotov et des pains de TNT ont été retrouvés au domicile de monsieur Pandi Nguari, suite à une perquisition des services de la police : « Courant le mois de juillet 2015, un citoyen congolais dénommé

Ndala Franky avait été agressé par les membres du groupe « Araignée », alors qu'il revenait d'une veillée mortuaire au quartier Mayanguï. Le chef de ce groupe, bien connu des habitants du quartier s'appelle Bob. Il a été poursuivi par la clameur publique mais a réussi à s'enfuir. Comme sa maison est connue, les populations s'y sont rendues pour exercer des représailles. En s'y rendant, elles étaient surprises de découvrir des cocktails molotov sur les lieux et avaient aussitôt alerté la police qui a ouvert une enquête », a expliqué le colonel Jules Monkala Tchoumou. Ajoutant que : « La perquisition policière étant effectuée, on y découvre effectivement la présence des TNT et un bidon d'essence à moitié plein. Les investigations nous ont également révélé que le groupe est de mèche avec un autre à Pointe-Noire où également, il y a eu des interpellations dont celle de Pandi Nguary ».

En raison de ces actes, l'officier de police a appelé la population à plus de vigilance et à dénoncer les comportements allant à l'encontre de la paix civile. Jules Monkala Tchoumou a assuré la population que l'ensemble de la Force publique est en train de prendre toutes les dispositions pour renforcer les mesures de sécurité.

« Nous voulons que ce genre de manœuvre soit démasquée afin que le peuple passe les fêtes de fin d'année dans le calme et la paix acquise soit délectée par tous. Nous le souhaitons également pendant les Jeux africains », a-t-il conclu.

En ce qui concerne ces Jeux, le porte-parole de la police a affirmé que : « Des mesures ont été prises pour renforcer la sécurité des villes du Congo, particulièrement de Brazzaville. C'est le devoir de la Police d'assurer la sécurité des biens et des personnes, en période ordinaire et de grandes manifestations ».

Fortuné Ibara



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Brazzaville, le 11 Août 2015

Congo/HCR : lancement de l'opération d'enregistrement biométrique des réfugiés

La Représentation du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) et le gouvernement congolais à travers le Comité National d'Assistance aux Réfugiés (CNAR) procèdent à l'enregistrement biométrique et la vérification de tous les réfugiés et demandeurs d'asile résidant sur le territoire de la République du Congo.

L'opération aura lieu du 17 août 2015 au 1er septembre 2015 à Brazzaville au centre Nazareth, près de la Cathédrale et va s'étendre sur tout le territoire. Elle cible plus de 60,000 réfugiés originaires en majorité de la République démocratique du Congo et de la République Centrafricaine et Rwanda

Ce système fiable grâce à sa technicité permet de stocker les empreintes digitales, les données d'identification par l'iris et des photographies. Les autorités pourront à la suite avoir des chiffres fiables et actualisés et faciliter l'accès des réfugiés à l'assistance en plus d'assurer leur protection.

Selon les statistiques HCR disponibles fin mai 2015, en République du Congo vivent actuellement 3195 requérants d'asile, 27586 réfugiés en provenance de la République centrafricaine, 23587 de la RDC, 9038 du Rwanda et 667 originaires de l'Angola, du Burundi, du Cameroun, du Tchad, de la Côte d'Ivoire, de l'Iran, du Mali, du Liberia, de la Mauritanie, du Nigeria, de la Sierra Leone, du Soudan, du Togo et de l'Ouganda.

Pour de plus amples informations contacter :

Halima Aminata Djigo
Administratrice associée chargée de l'information publique
UNHCR Brazzaville - République du Congo

Tél. : +242 06 4231 035
+242 05399 96 29

E)mail : djigoh@unhcr.org

DES FORMATIONS POUR BOOSTER VOTRE CARRIERE !

L'IPRC organise à Brazzaville et à Pointe-Noire des séminaires de formation selon le programme ci-dessous. Pour les inscriptions* et pour tous renseignements, contactez- nous aux coordonnées suivantes :
Tél. 06 913 81 45 | 06 992 04 91 - Email : inscription@iprc-training.org

INTITULE DE LA FORMATION

DUREE

PERIODE

Négociation commerciale : les 6 étapes gagnantes

3 jours

2 au 4 septembre 2015

Pratique de la gestion des stocks et des approvisionnements

4 jours

7 au 10 septembre 2015

Gestion comptable et financière des projets et programmes

5 jours

14 au 18 septembre 2015

Etude d'impact environnemental et social des projets

5 jours

21 au 25 septembre 2015

Gestion axée sur les résultats et indicateurs de performance

5 jours

28 septembre au 2 octobre 2015

*Possibilité de remise pour plusieurs participants d'une même structure.



Une expertise à votre portée

FORMATION - CONSEIL - ASSISTANCE TECHNIQUE

Allianz Voyage
Schengen, Monde Entier

Voyagez en toute sécurité

Allianz Congo Assurances
vous propose le meilleur de l'assurance voyage !

Nouveaux tarifs A partir de 19 949 F.CFA TTC
Disponibilité sous toutes les réservations agées Allianz



Siège social :
Résidence Gabrielle
Avenue Léopold Sédar Senghor
B.P. 340 Pointe-Noire - République du Congo
Tél : +242 05 601 13 00
Email : allianz.congo@allianz-cg.com

Bureau de Brazzaville :
Immeuble Elbathe - 3ème Etage
Marché Plateau-Centre ville
République du Congo
Tél : +242 05 012 95 54 / +242 05 604 60 21
Email : allianz.congo@allianz-cg.com

IN MEMORIAM



7 août 1997- 7 août 2015, voici dix huit (18 ans) que M. Alphonse Okassou Eboura a quitté brutalement la terre des hommes, abandonnant ainsi toute votre progéniture. Le temps qui passe n'a pu effacer la douleur de la séparation, ni combler le vide. Tu nous manque, veille sur nous. Sur ce, le 7 août 2015, à l'unisson, les enfants Okassou, cousins, cousines, neveux, nièces et sœurs prient tous ceux qui l'ont connu et aimé d'avoir une pensée pieuse à son égard. La famille Okassou

NÉCROLOGIE

Pemba Kiyindou Gerold, agent des Dépêches de Brazzaville, Pemba Fabien Loumouamou Godefran, Pemba Nadège, Loumouamou Ndoundou ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur petite fille Perbelle de Pambat Bienheureuse Naomie, survenu le 7 août 2015 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au N° 16, bis de la rue Mpassi François (Massina arrêt Boulangerie Nzoko vers l'école de Boutsoungou) La date de l'inhumation est prévue pour le jeudi 13 août 2015.



TOUS LES MARDIS, DU CINÉMA À LA SALLE « MBONDA » DE L'HÔTEL AFRICA



AU PROGRAMME :

Le 11 Août: The Equalizer (Denzel Washington)
Le 18 Août: Kingsman (Samuel)
Le 25 Août: Sabotage (Arnold Schwarzenegger)
Tarif : 2.000F CFA

Pour l'achat de tickets, adressez-vous à la réception de l'hôtel.
41, Rue kouyous pototo

Contacts :

222 60 01 03
05 513 70 71

REMERCIEMENTS

Bouanga Madiele Dorothee décès le samedi 25 juillet 2015
La famille Nitoud a été très touchée de votre affection et de votre soutien dans la douleur qui fut la notre après le décès de notre Grand -mère, mère, tante , sœur et nous vous remercions de votre présence et de vos manifestations de sympathie à notre égard dans ces moments difficiles



FAMILLE M'PARA ET EBOULONDZI

Nous avons été très touchés de votre affection et de votre soutien dans la douleur qui fut la nôtre après le décès de notre très chère Maman, grande-Sœur, grand-mère, Mme M'Para née Ebulond Ngakoue et de vos manifestations de sympathie à notre égard dans ces moments difficiles.

MINORITÉS

Les autorités de la Sangha sensibilisées sur la situation des peuples autochtones

L'humanité a célébré le 9 août, la Journée internationale des peuples autochtones sur le thème : « Programme pour l'après-2015 : Garantir santé et bien-être aux peuples autochtones ». En séjour de travail dans ce département du nord Congo, la ministre des Affaires sociales, Emilienne Raoul, a organisé plusieurs activités visant la protection et la promotion des droits de ces populations.

La République du Congo est l'un des rares pays au monde à avoir adopté une loi visant à promouvoir et protéger les droits des populations autochtones en février 2011. En effet, cette loi a fait l'objet, le 6 août dernier, d'une campagne de sensibilisation et d'information à l'endroit des autorités départementales de la Sangha ainsi que des peuples autochtones eux-mêmes. La loi sur la promotion et la protection des populations autochtones qui comporte 48 articles divisés en neuf titres dont sept consacrent les droits fondamentaux de ces populations, a été présentée à cette occasion par maître Obea M'Akongo Koumou, magistrat au Tribunal de grande instance de Ouesso. « En vertu de ces titres, les autochtones devraient s'appeler par leurs propres noms. Ils doivent également participer librement au même pied d'égalité au développement politique, économique, social et culturel du pays avec les bantous. Leur propre forme d'organisation, style de vie, culture et tradition ainsi que

leur propre langue doivent être maintenus car ils ont le droit de vivre, d'utiliser, de développer et transmettre aux générations futures leur propre histoire », a-t-il expliqué.

Selon ce jeune magistrat, il n'y a pas d'autochtones, il n'y a de bantous, car tout le monde est Congolais. L'Etat et les ONG devraient faciliter le recrutement de ces peuples pour qu'ils soient formés et tout projet implanté dans leur communauté doit rencontrer leur assentiment. Il a enfin fait un plaidoyer pour que le gouvernement puisse prendre des mesures efficaces visant à reconnaître l'identité des autochtones sur toute l'étendue du territoire. « L'appropriation de la question des populations autochtones et l'élaboration des programmes et mécanismes de leur développement dans tous les secteurs de la vie nationale seraient une initiative louable parce que nous constatons l'inexistence d'un texte d'application de cette loi », a conclu maître Obea M'Akongo Koumou.



Le présidium des travaux

Cette communication a été précédée par la présentation des activités menées en faveur des populations autochtones du département de la Sangha. En effet, dans sa communication, le directeur départemental des affaires sociales de la Sangha, Pierre Banghamboula, a rappelé toutes les actions menées en partenariat avec les directions départementales de la santé et de l'enseignement primaire dans ce département. Il ressort de cette présentation que ces populations sont, entre autres, confrontées aux problèmes de santé (accès difficile aux soins de qualité), problèmes d'éducation et bien d'autres.

Présidant ces échanges aux côtés des autorités locales, la ministre des Affaires sociales, de l'Action humanitaire et de la Solidarité, Emilienne Raoul, s'est dite satis-

faite du fait que les participants ont pris de nouveaux engagements pour améliorer les conditions et la qualité de vie des populations autochtones. « Lorsqu'on parle des populations autochtones, il n'y a pas qu'un seul ministère qui en est chargé. Il y a plusieurs ministères, pratiquement tout le gouvernement, mais si le ministère en charge des Affaires sociales se met en avant pour venir faire la sensibilisation, c'est parce que dans les populations cibles, figurent aussi des peuples autochtones. Nous avons mis en place avec l'aide de l'Unicef et que nous sommes en train d'appliquer dans quelques départements », a-t-elle expliqué.

Selon Emilienne Raoul, les populations autochtones participent à la réalisation des objectifs que

le ministère et ses partenaires se sont fixés. « Nous devons continuer à soutenir les droits fondamentaux de cette population en ce qui concerne l'éducation, la santé, la citoyenneté mais aussi les droits culturels », s'est-elle engagée

Des dons divers aux populations autochtones

La ministre des Affaires sociales a également remis des kits d'accouchement aux femmes autochtones de Ouesso et Pokola, des actes de naissance à un échantillon d'enfants ainsi qu'une enveloppe pour les lépreux aux sœurs de la charité. Emilienne Raoul a ensuite eu une séance de travail avec la direction de la Congolaise industrielle de bois (CIB) sur la responsabilité de cette société qui emploie 49 autochtones, dans l'amélioration de la qualité de vie de ces populations. Elle a aussi visité quelques habitations des populations autochtones installées à Pokola. Deux groupements des peuples autochtones de Zoula-Bouth dans le district de Mokeko, à environ 80 km de Ouesso ont été aussi assistés par ledit ministère. Ils ont reçu chacun des brouettes, haches, machettes, houes et bien d'autres, pour améliorer la production de leurs plantations de manioc.

Parfait Wilfried Douniama

APPEL À PROJETS DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES (PPEJ)

La Coordination du Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes invite les jeunes congolais de 16 à 30 ans, porteurs de microprojets socioéconomiques et culturels, à la recherche de financement de moins de cinq millions (5 000 000) de francs CFA, de se rapprocher d'urgence de l'Inspection Générale de la Jeunesse et de l'Education Civique (derrière le campus impérial/FECOFOOT/Commissariat central) avant le jeudi 13 août 2015 à 12h00.

Les dix (10) meilleurs projets seront soumis au Comité International de Sélection et d'Orientation du PPEJ au plus tard le vendredi 14 août 2015 à 14h00 pour financement.

Lesdits projets doivent être conçus sur le Plan d'Affaires de la CONFEJES dont le modèle est disponible à l'ANIRJ/Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique en y annexant les pièces suivantes :

- Les extraits des actes de naissance du promoteur et/ou des associés pour les projets collectifs ;
- Les certificats, attestations ou autorisations d'exercice dans des domaines techniques ou réglementaires ;
- Les actes de propriété des terrains pour les projets agricoles ;
- L'attestation ou le certificat de fin de formation en entrepre-

neuriant ;

- Les attestations de fin de formation dans divers domaines ;
- Les factures (pro-forma) des immobilisations corporelles comme incorporelles en FCFA.

Les secteurs prioritaires sont: l'agriculture, l'élevage, l'agropastoral, la transformation des produits locaux, l'éducation préscolaire, l'agro-industrie, les télécommunications, l'informatique (sauf les Cybercafés dans les grandes villes).

Contacts : GSM : 06 641 68 28 / 22 609 81 74 / 05 528 55 43 / 04 438 90 80

Email : anirjcongo@gmail.com et/ou syscohadapourtous@gmail.com

Fait à Brazzaville, le 07 août 2015

Le Coordonnateur PPEJ-Congo

Jean Paulin ITOUA PASSINASSE



DES TARIFS MAGIQUES POUR DES FORFAITS MAGIQUES

Appels, SMS, Internet ou Appels Weekend
à partir de 100 Fcfa seulement par Airtel Money

Compose *128#
pour activer ton compte

Forfaits	Prix en Fcfa	Volume offert	Validité
Internet	100	20 MB	1 jour
SMS	100	Illimité	1 jour
Appels	100	10 minutes	1 jour
Appels Weekend	500	Illimité	samedi ou dimanche

Oscar Ouyang

- Forfaits valables toute la journée (jusqu'à 23h59) et disponibles vers les numéros 05 et 04

Pour t'inscrire **gratuitement** à Airtel Money, compose *128*1#



BRAZZA FASHION NIGHT 2015

Jacinthe Nandjika élue créateur de l'année

Ouverte le 7 août par un colloque et précédée par une conférence de presse la veille, la deuxième édition de Brazza Fashion 2015, organisée par Romaric Oniangue et la maison « Sorom Color », a été bouclée le samedi 8 août par la « Nuit des talents de la mode africaine » à l'hôtel Olympic palace de Brazzaville. Trois prix ont été décernés aux meilleurs.

Dédiée à la découverte de jeunes créateurs de mode et mannequins congolais, cette nuit était placée sous le patronage de la ministre des Petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, Adélaïde Mougany. Le prix Mode d'une valeur de 8.000 Euros a été mis en jeu pour récompenser un jeune créateur dont l'activité a moins de trois ans avec un lot d'accompagnement pour l'aider à la structurer et promouvoir ses créations et ses valeurs en France. Par ailleurs, les prix Modèles d'une valeur de 6.000 Euros ont été mis en compétition pour récompenser une femme et un homme « modèles » avec un lot d'accompagnement pour l'année. Il s'agit de les aider et de les suivre dans leurs activités de mannequins professionnels. Tous ces prix sont en nature et non espèces.

Les six créatrices qui ont été à

l'honneur de cette soirée ont fait sublimer le vêtement. Elles ont présenté des collections qui, pour certaines, racontaient une histoire. Et chaque créatrice a présenté deux collections en deux passages. La soirée s'est ouverte par la superbe collection de la lauréate de la première édition 2014, madame Talansi. Puis ont suivi d'autres collections avec Grâce Fongui, originaire de Pointe-Noire ; Grâce Ekowa, 22 ans et autodidacte, originaire de Brazzaville, qui rêve d'ouvrir un grand atelier dans la capitale et à Pointe-Noire. Elle a présenté une collection faite de Sapin-Raphia-Mousseline.

Depuis plus de 10 ans, les jumelles de Brazzaville, Irène et Michelle Boyengé, ont présenté le pagne dans toute sa splendeur. Lends Splendide, vivant entre Paris et Brazzaville, contactée à l'orée de l'événement, a présenté une collection Lumière. Pour elle, le plus important a été de faire valoir ses créations. Prochainement, elle promet encore des choses plus attrayantes. Corine Milongo en provenance de Pointe-Noire, a présenté une belle collection. Nandjika, est cette créatrice en provenance de Pointe-Noire, qui a cessé de travailler dans le domaine pétrolier pour valoriser la mode dans



Le président du jury Elie Kuame annonçant les résultats (DR)

laquelle elle s'est plongée depuis 2 ans. Sa collection est basée plus sur le raphia et le pagne. Sa marque est un hommage à son grand-père Nandjika.

Les nouveaux talents dévoilés

Annonçant les résultats, le président du jury Brazza Fashion night 2015, Elie Kuame, a déclaré que cette soirée a mis l'accent sur la couleur, la coupe, la finition, l'allure du vêtement. C'est en fonction de cela qu'Antony, habillé par Nandjika, a été déclaré meilleur mannequin masculin Brazza Fashion 2015.

Il a reçu un chèque de 6.000 Euros. « A Pointe-Noire, nous avons réalisé avec les condisciples du lycée, des œuvres caritatives. Mais cette année, nous allons continuer sur cette lancée mais avec les collègues étudiants. » Tout comme Antony, Grâce Van-Hes élue meilleure mannequin féminin, a bénéficié elle aussi de 6.000 Euros. « Merci à Sorom Color qui m'a permis de réaliser mon rêve. L'an dernier j'avais participé mais ça n'avait pas marché. Cette année, ça marché. J'avais toujours rêvé de créer ma

ligne de vêtements et de créer ma marque de parfum. »

Quant au prix Créateur de l'année, le troisième prix a été décerné à Corine Milongo. La maison Esmode a offert trois ans d'études de styliste et modéliste en Tunisie ; le deuxième prix est revenu à Grâce Ekowa, autodidacte, qui est à son premier défilé. Et la lauréate de la soirée, c'est Jacinthe Nandjika pour sa collection Nandjika.

« Avec la création que vous venez de nous présenter, je crois que la route est ouverte pour que vous puissiez viser autre chose. Ce soir, il faut célébrer la victoire de cette jeune styliste-modéliste-créatrice », a déclaré la ministre Yvonne Adélaïde Mougany. Elle a ajouté : « On a souvent pensé qu'au Congo on ne pouvait pas réaliser un défilé de ce genre, mais ce soir, je crois que c'est une très belle surprise de constater qu'on a parcouru un bout de chemin et que nous pourrions participer aux grandes compétitions. »

Notons que la soirée a été agrémentée par le Groupe I Dance du Congo et la chanteuse guadeloupéenne Tony, top five des artistes les plus connus du Zook, qui a été accompagnée par la Congolaise Nestelia.

Bruno Okokana

MISS INDÉPENDANCE 2014

Aminata Ancia Pandi toujours active

Avant de rendre sa couronne à sa successeur, le 13 août prochain, à Ouesso dans le département de la Sangha, la Miss indépendance 2014, Aminata Ancia Pandi, a fait un don la semaine dernière à un orphelinat du quartier OCH dans le quatrième arrondissement de Brazzaville, avant de finir sa journée aux Dépêches de Brazzaville où, elle a visité le musée-galerie du Bassin du Congo et l'imprimerie de cette structure médiatique.

Aminata Ancia Pandi 19 ans, 1,78m, élève en terminale A, ressortissante du district de Mayéyé, élue Miss indépendance lors de la huitième édition qui s'était déroulée à Sibiti, dans le département de la Lékoumou, à la faveur de la fête de l'indépendance de la République du Congo, le 15 août 2014, a fait son dernier don et certainement la dernière officielle de son mandat qui s'achève la nuit du 13 au 14 août 2015.

« L'activité que je viens de mener dans un orphelinat à l'OCH Mougali 3, est une activité ponctuelle. Parce que c'était prévu dans mon mandat. J'ai fait un don des produits de première nécessité. C'est la promesse que j'avais faite lors de la soirée électorale de Sibiti le 13 août 2014 ».

Après la remise du don à l'OCH, la Miss indépendance a visité le musée-galerie du Bassin du Congo des Dépêches de Brazzaville ainsi que son imprimerie. Elle a été impressionnée par les gigantesques machines (les rotatives). « Je suis très ravie de cette visite et surtout impressionnée de gigantesques machines que j'ai vues à l'imprimerie ainsi que des objets d'arts du musée-gale-

rie du Bassin du Congo », a-t-elle déclaré.



Photo de famille à l'issue de la visite à l'imprimerie

Parlant de son mandat qui tend à sa fin, Aminata Ancia Pandi, trouve qu'elle a été honorée durant tout son règne. « C'était un mandat doux. J'ai profité de ce sacre pour voyager. J'ai visité le pays de mon rêve, le

Brésil, plus précisément les villes de Brasilia et de Rio de Janeiro (pendant le festival de Rio), grâce à la première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Gouesso, que je remercie infiniment. Mais bien auparavant je m'étais rendue à Dubaï avec mes dauphines, où nous avons

sé. Ça fait partie des moments inoubliables dans ma vie. »

Promesses tenues

Aux chapitres des dons promis à la Miss indépendance lors de son sacre à Sibiti, madame le ministre de la Promotion de la femme et de l'intégration de la femme au

miss charme et élégante, et de 100.000 FCFA à toutes les autres candidates qui avaient participé à cette élection. À chaque candidate, elle avait remis également un kit coiffure (casques de coiffure pour leur permettre également d'apprendre ce métier, bien qu'elles soient élèves et étudiantes). La styliste sénégalaise, Duoma Dieng, a remis à la miss une somme d'1 million et aux première et deuxième dauphines, la somme de 500.000 FCFA chacune. La société Iloks m'a remis aussi l'enveloppe promise lors de cette soirée. Madame Edith Itoua, conseiller aux Congolais de l'Étranger leurs a remis des dictionnaires.

Outre le voyage au Brésil avec accompagnateur, la première dame du Congo a remis à toutes les candidates deux pagens supers wax hollandais, et a pris en charge toute la scolarité de la Miss indépendance courant toute l'année. Aux deux dauphines, la première dame du Congo a offert des bourses d'études plus un voyage au Sénégal toute charge comprise, et aux miss charme et élégance, elle a offert des bourses d'études.

« Je suis contente de remettre la couronne à ma successeur la nuit du 13 au 14 août à Ouesso. Je ne manquerai pas de lui prodiguer quelques conseils. Car, la couronne ne veut pas dire qu'il faut s'exposer, se livrer à tout venant. »

B.Ok.

passé une semaine, grâce à madame Oboa. Le voyage des Seychelles n'a plus eu lieu, par ailleurs, le ministre de la Culture et des arts m'a remis une enveloppe pour compenser ce voyage. Je me sens valori-

développement, Catherine Embondza Lipiti, a été la première à remettre une enveloppe d'1 million de FCFA à la miss, de 750.000 FCFA à la première dauphine, de 500.000 FCFA à la deuxième dauphine, de 300.000 FCFA aux

TRANSFERTS

Christopher Samba signe à Trabzonspor

Après la France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Russie, Christopher Samba va découvrir un cinquième championnat : la Turquie. Le défenseur congolais a en effet signé un contrat de 3 ans avec Trabzonspor, cinquième du dernier championnat

La disqualification du Dynamo Moscou en Ligue Europa, pour non-respect du fair-play financier, a amorcé une nouvelle politique sportive, davantage tournée vers les joueurs russes. Cela a entraîné le départ de plusieurs vedettes étrangères comme Yann M'Vila et Kuranyi en attendant celui de Valbuena pour Lyon. Devenu un pilier de l'équipe moscovite depuis son arrivée en septembre 2013, le géant congolais n'a pas échappé à cet exode. Après 48 matchs, 8 buts et 1 passe décisive, toutes compétitions confondues, avec le Dynamo, le natif de Créteil, âgé de 31 ans, quitte donc la Russie et son championnat aux ambiances parfois si « particulières ». L'ancien capitaine de Blackburn aura en effet tout connu au pays de Vladimir Poutine : le faste puis le rapide déclin de l'Anzhi Makhachkala, les actes racistes des « supporters » locaux et même une suspension de la Fédération russe pour avoir adressé un doigt d'honneur aux hooligans du Torpedo Moscou qui entonnaient des chants racistes à son encontre. Absent des feuilles de match de son équipe depuis le match amical face à Monaco, début juillet, Samba était officiellement blessé. On peut désormais penser que le joueur et son club

préparaient son départ, qui devrait permettre à la formation moscovite de se délester d'un salaire hebdo-

Charlton, été libéré de leur contrat. Si la situation économique reste incertaine, le contexte sportif n'est



Samba et la Russie, c'est fini: l'ancien international congolais quitte le Dynamo Moscou pour le club turc de Trabzonspor (droits réservés)

madaire de 135 000 euros, selon nos confrères belges de La Dernière Heure. Un montant élevé qui a probablement facilité l'accord financier entre les deux clubs.

En effet, si le montant du transfert n'a pas fuité, il est évident qu'il est loin des 15 millions d'euros payés par le Dynamo à l'Anzhi il y a 20 mois. Car il est de notoriété publique que le club turc est en difficultés financières. La saison dernière, les joueurs ont connu des arrières de salaires importants. Et plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs, comme l'Algérien Belkalem parti à

pas plus serein avec l'élimination au 3^e tour préliminaire de la Ligue Europa face aux modestes Macédoniens du Rabotnicki Skopje. Sur le papier, Trabzonspor semble pourtant compétitif avec des joueurs de la trempe de Stéphane M'Bia, Mustapha Yatabaré, Oscar Cardozo, Carl Medjani ou Kévin Constant. Suffisant pour rivaliser avec les cadors du championnat turc que sont Galatasaray, Besiktas ou Fenerbahçe ? Premier élément de réponse, le 14 août face à Bursaspor.

Camille Delourme

TRIBUNE

La polio, ce lourd fardeau dont a hérité l'Afrique

En 1995, la polio toucha tous les pays du continent africain, paralysant à vie plus de 75 000 enfants. L'année suivante, Nelson Mandela lançait une nouvelle campagne : « Kick Polio Out of Africa » (Bouter la polio hors d'Afrique). Son souhait est que la polio connaisse le même sort que la seule autre maladie humaine à avoir été consignée aux manuels d'histoire, la variole. Nous sommes aujourd'hui un peu plus près de ce but.

Le 11 août, pour la toute première fois de l'histoire de l'humanité, le continent africain fête son premier anniversaire sans aucun nouveau cas avéré du virus sauvage de la polio. Il y a seulement trois ans, le Nigeria représentait plus de la moitié des cas de polio sauvage au monde, et les nouveaux foyers de la maladie recensés en 2013 dans la Corne de l'Afrique et en Afrique centrale ont, pour certains, remis en question la possibilité de l'éradication totale de la maladie.

Le Nigeria est le seul pays d'Afrique à être encore sur la liste des nations où la poliomyélite est endémique. Mais aucun cas de polio n'y a été recensé depuis juillet 2014. Le mois dernier, le Président Buhari s'est engagé à éradiquer la polio au Nigeria, et il a envoyé un message fort à travers tout le pays en faisant vacciner sa petite-fille. Une fois que tous les échantillons de laboratoire de l'année écoulée auront été testés et que les normes de surveillance auront été pleinement remplies, le Nigeria pourrait enfin quitter la liste des pays où la polio est endémique.

L'Afrique est sur le point d'être exempte de poliomyélite. Notre lutte collective contre la polio nous a permis de tirer d'importantes leçons, et nous devons les mettre à profit pour garantir qu'aucun enfant ne mourra plus jamais d'une maladie à prévention vaccinale.

En premier lieu, l'engagement des dirigeants des gouvernements est déterminant pour le succès de cet objectif. Les dirigeants africains ont fait de la lutte contre la polio une priorité et ils ont mobilisé d'importantes ressources dans ce but. Nous disposons désormais d'un plan d'action nous permettant de faire face à d'autres défis sanitaires et de développement. Si nous voulons protéger la santé des populations africaines et améliorer leur vie, il est essentiel que les dirigeants africains tiennent la promesse faite dans la Déclaration d'Abuja de 2001 et consacrent 15 % du budget de l'État à la santé publique.

L'innovation est aussi un domaine clé. Au Nigeria, les investissements majeurs dont ont bénéficié sept Centres de mesures d'urgence et un système de surveillance renforcée ont permis un dépistage et un traitement plus précoces des nouveaux cas de polio. L'infrastructure développée dans le cadre de la lutte antipolio s'est révélée être d'une valeur inestimable lorsque le Nigeria a dû faire face à l'apparition du virus Ebola, car elle l'a aidé à éliminer rapidement cette menace dans la plus grande ville du pays, Lagos.

Les professionnels de la santé sont les véritables héros du programme de lutte contre la polio en Afrique. Jour après jour, ils viennent à bout de conflits, marchent à travers des zones marécageuses pour se rendre dans des villages isolés et nouer des relations de confiance avec les communautés locales pour veiller à ce que tous les enfants reçoivent le vaccin antipolio. À travers l'Afrique entière, nous devons investir dans les professionnels de la santé et leur donner les outils dont ils ont besoin pour mener à bien leur mission, que ce soit en termes de formation, de compétences ou d'encouragements. C'est ce qui nous permettra de tenir les engagements que nous avons pris pour nos communautés. La responsabilisation des communautés et la mobilisation sociale sont essentielles. Ce sont les efforts consentis par des centaines de milliers de personnes issues d'horizons très différents qui nous ont permis de réaliser des progrès.

Le partenariat établi entre les secteurs public et privé est un autre modèle de réussite ayant impulsé les progrès de la lutte contre la polio. En travaillant avec les gouvernements africains et du monde entier, Rotary International, l'Organisation mondiale de la santé, Unicef, le Centre pour la prévention et le contrôle des maladies et la Bill & Melinda Gates Foundation ont encouragé le soutien politique, financier et public de l'éradication de la polio.

La réussite totale et durable de la campagne de lutte contre la polio au Nigeria et dans l'Afrique entière ne sera pas possible sans ces vaccins salvateurs. Tandis que nous nous rapprochons toujours plus de notre objectif d'éradication de la polio, les dirigeants doivent prendre des engagements financiers dans ce sens, renforcer les mesures de vigilance et améliorer les résultats de la vaccination systématique. La toute première Conférence ministérielle continentale en matière d'immunisation qui aura lieu à Addis-Abeba, en Éthiopie, en novembre, exigera de chaque ministre de la Santé africain qu'il veille à ce que tous les enfants africains aient accès aux vaccins les plus importants, notamment au vaccin antipolio et à tous ceux leur permettant de se protéger de maladies pouvant être évitées.

La campagne antipolio en Afrique a prouvé qu'en investissant dans les systèmes de santé, dans un leadership fort, dans les travailleurs de la santé et dans les vaccins, nous pouvons venir à bout du problème de santé le plus ardu. Une année sans aucun nouveau cas avéré de poliovirus sauvage en Afrique est un pas dans la bonne direction pour le continent entier, et nous pouvons nous en réjouir. Mais nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers. C'est le moment de redoubler d'efforts.

Nous sommes face à une occasion unique de faire du rêve de Nelson Mandela une réalité et de créer non seulement une Afrique libérée du virus de la polio, mais aussi une Afrique où les enfants survivent et où les communautés prospèrent. Faisons-le ensemble.

Dr. Matshidiso Moeti,
Directrice régionale de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Afrique.

Le Centre culturel russe de Brazzaville, Le Consulat Honoraire de Russie à Pointe-Noire et le groupe des Universités d'Etat russes - membres de l'association RACUS vous invitent aux

salons éducatifs «ETUDIER EN RUSSIE-2015»

HAUTE QUALITE • PRESTIGE • RECONNAISSANCE MONDIALE

les 13-14 août à 10 heures
à Pointe-Noire



Frais d'études et d'hébergement:
de 2000 à 3500
dollars américains par an

plus de 20 meilleures universités
et plus de 500 filières médicales,
techniques, économiques et humaines.

Pétrole et gaz; Médecine générale (en français et en russe); Pharmacie (en français et en russe); Médecine dentaire (en français et en russe); Sciences économiques; Management; Logistique; Finance et crédit; Banque; Comptabilité et audit; Electrotechnique; Télécommunications; Mécanique; Radiophysique et électronique; Architecture; Génie civil; Informatique; Droit; Relations internationales; Journalisme; Sciences politiques; Sciences sociales; Ecologie; Agriculture; Chimie; Biologie etc.

Adresse:

B.P. 5363 Pointe-Noire,
Avenue Moe Telli, Centre - ville,
Arr. 1 Lumumba (Rond - point Davum)
Tel: +242 055005560; 044806918
E-mail : rusconsul.cg@yandex.ru

à Brazzaville

Adresse:

Centre culturel russe de Brazzaville,
Avenue Amilcar Cabral
(à côté de Casino,ex-Score)
Centre-ville, Brazzaville, B.P. : 2021
tél.: 22.281.19.22, port.: 06.664.62.95
E-mail: racuscongo@yahoo.fr

LES INSCRIPTIONS
SONT OUVERTES!

WWW.EDURUSSIA.RU



•Le Club des Marcheurs de la Présidence de la République remercie la Société Congo DAHUA engineering, en général et Monsieur MIAO Junfeng, son Administrateur Général



Adjoint, en particulier, pour le don d'équipements (Tee-shirts et une banderole) reçus le mardi 04 Août 2015 en son siège, situé au 82, Avenue Monseigneur Augouard (à côté de l'Ambassade de l'Afrique du Sud). Ces équipements permettront l'exécution d'une bonne partie de notre programme d'activités liées aux festivités du 15 Août 2015.

**Le Club des Marcheurs
de la Présidence de la République**

**Le président
Privat Henri Kemono**

AFFAIRE JEAN-CLAUDE MUYAMBO

Une ONG désavoue le fonctionnement de la justice en RDC

L'organisation pose la question de savoir pourquoi le bâtonnier et président de la Scode est en détention alors que le rapport de la commission rogatoire « est très clair et n'affirme aucune infraction à sa charge ».

Dans une lettre ouverte adressée, le 10 août, au ministre de la Justice et des Droits humains, le Centre des droits de l'Homme et du droit humanitaire (CDH) a appelé le ministre Thambue Muamba à garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire, telle que promis lors des états généraux de la justice tenus du 28 avril au 2 mai à Kinshasa. Cette ONG basée à Lubumbashi l'a notamment exhorté à la libération du bâtonnier Jean-Claude Muyambo et à demeurer indépendant face aux « pressions occultes étrangères à l'autorité de la loi ».

Cette ONG a, en effet, dénoncé la manière dont le bâtonnier Jean-Claude Muyambo a été ar-



Jean-Claude Muyambo

rêté, qu'elle juge en violation de la Constitution de la République. Dans sa correspondance, le CDH affirme qu'il y avait, au départ, un mandat d'amener émis à Lubumbashi, le 15 janvier, dans lequel le président de la Scode était poursuivi pour stellionat et abus de confiance. Cinq jours plus tard, l'accusé sera enlevé de sa résidence de Kinshasa, « avec beaucoup de brutalités et tortu-

res physiques », par des agents des services de renseignements, jusqu'à ce que son pied gauche ait subi de très importants dégâts. Le CDH fait observer qu'au lieu d'exécuter ce mandat et renvoyer l'accusé à Lubumbashi, comme exigé par le parquet général qui l'a émis, le procureur général Cécile Kiala Lembo a ouvert un autre dossier pour les mêmes faits et a placé Jean-Claude Muyambo,

« sans pièces à conviction » sous le coup d'un mandat d'arrêt provisoire. Ce haut magistrat a réagi aux dénonciations des avocats de la défense en affirmant l'existence de plusieurs indices sérieux de culpabilité.

Pour l'ONG, quoique les résultats de la commission rogatoire envoyée au parquet général de Lubumbashi aient clairement infirmé les faits mis à charge du bâtonnier Jean-Claude Muyambo et aient démontré que l'accusé n'a vendu aucun immeuble et que les propriétaires actuels desdits immeubles les aient acquis par le fait de la Zaïrianisation et après leur reprise au domaine public de l'État, comme des biens abandonnés, le CDH s'appuie, dans sa conviction, sur le procès-verbal de l'officier de la police judiciaire à compétence générale, Munga ya Mulenge.

L'association s'étonne que le dossier soit, malgré tous ces éléments qui contredisent les faits

reprochés à Jean-Claude Muyambo, envoyé, par le procureur Cécile Kiala Lembo et l'avocat général Annie Shumbu Ohemba, en fixation au Tribunal de paix de Ngalima, où il est poursuivi, non pour stellionat, mais pour abus de confiance, détention illégale des documents et menace d'attentat. Le CDH trouve, en outre curieux que la dernière citée, qui a affirmé avoir auditionné, le 30 avril à son office, le « plaignant » dans cette affaire, Emmanuel Stoupis, qui a affirmé avoir porté plainte à la police pour faux en écriture, n'a pas saisi cette occasion pour le confronter à l'accusé pour une bonne administration de la justice. S'appuyant sur ces faits, le CDH a tenu à faire part de « son vigoureux désaveu sur le fonctionnement du système judiciaire en RDC, en général, et, en particulier, de ce dossier du bâtonnier Jean-Claude Muyambo ».

Lucien Dianzenza

MOCO

L'association invite Antoine Boyamba à démissionner pour usurpation de nationalité

En cas de résistance, ce mouvement associatif n'exclut pas la possibilité de recourir à des formes de pression plus contraignantes pour pousser l'actuel vice-ministre des Congolais de l'Étranger à rendre le tablier.

Une scène inhabituelle a eu lieu, le 7 août, devant le bâtiment abritant le siège du ministère des Affaires étrangères situé en plein cœur de la commune de la Gombe, à quelques encablures de l'hôtel du gouvernement. Des jeunes gens, une cinquantaine au total, drapés dans des T-shirts blancs frappés du logo du Mouvement pour le Congo (Moco) ont fait sensation dans la matinée en s'affichant avec des banderoles et calicots sur lesquels ont pouvait lire : « La RDC n'est pas une forêt », « Vous êtes citoyen français », « Démissionnez », etc. Des messages clairs adressés à l'actuel vice-ministre des Congolais de l'Étranger, Antoine Boyamba, invité à démissionner.

Très disciplinés sans enfreindre l'ordre public, ces jeunes gens venus de divers horizons n'avaient qu'un seul objectif : faire passer leur message à l'autorité de tutelle, en l'occurrence le ministre des Affaires étrangères. Au premier rang de cette action courageuse, qui tranche

avec la résignation chronique des Congolais devant des faits délictueux vis-à-vis desquels ils sont censés se révolter, se trouvait Tony Bolamba qu'encadraient quelques-uns de ses collaborateurs. En tenue décontractée, ce leader associatif était porteur d'une correspondance à transmettre au ministre des affaires étrangères via ses services. Il tenait à lui rappeler que dans son méga ministère de souveraineté se trouve un citoyen français occupant illégalement son poste sur la base d'usurpation de la nationalité congolaise.

En citoyen libre exerçant ses droits conformément à la Constitution, Tony Bolamba et sa suite ont gravi allègrement les marches conduisant au secrétariat du ministre des Affaires étrangères où, à l'absence de ce dernier, ils ont déposé leur courrier sans subir la moindre pression. Content d'avoir assumé son devoir de citoyen en vertu de l'article 64 de la loi fondamentale qui donne à tout Congolais la possibilité de « faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la Constitution », le président du Moco est loin d'abdiquer. « Nous venons d'adresser un courrier au ministre des Affaires étrangères pour rappeler que

nous n'étions pas dans la République de la Gombe comme l'avait insinué l'ambassadeur de France en RDC qui est compatriote du ministre des Congolais de l'étranger, mais que nous étions bel et bien dans la République démocratique du Congo qui demeure un État souverain avec ses textes de loi », a-t-il expliqué.

Pour lui, cette action fait suite à la plainte déposée il y a peu auprès du procureur général de la République dont il continue d'attendre la suite. À ceux qui pensent qu'en sus de cette action d'éclat se dissimuleraient quelques vellétés de règlement de compte, Tony Bolamba les renvoie à la Constitution et à certaines de ses dispositions dont l'article 10 qui consacre l'exclusivité de la nationalité congolaise qui ne peut être détenue concurremment avec aucune autre.

Dans le cas d'espèce, il confirme (sur la base des preuves qu'il détient par devers lui) l'usurpation par Antoine Boyamba de la nationalité congolaise. Et en cas de résistance de ce dernier à démissionner, il n'exclut pas la possibilité de recourir à des formes de pression plus contraignantes telles que les sit-in devant ses bureaux jusqu'à ce qu'il rende le tablier.

Alain Diasso

TRANSPORT MARITIME

Deux bateaux africains expulsés par l'Italie

Les deux navires togolais et congolais n'ont pas satisfait aux contrôles techniques de navigabilité.

En deux semaines, deux navires africains ont été déclarés, si l'on peut dire, « persona non grata » dans les ports italiens et de l'Union européenne. Le Georgiana H, battant pavillon togolais, a été expulsé. Il ne répondait pas aux standards internationaux en matière de navigation maritime sécurisée. Il s'agit de mesures très strictes qui passent au peigne fin aussi bien les systèmes de navigation, la sécurité à bord, l'hygiène que l'état général d'un navire. Sont refoulés ou maintenus sous cale les navires ne donnant pas satisfaction à l'examen de ces critères généraux édictés par la communauté internationale. Après le bateau togolais, c'est un navire battant pavillon de la République démocratique du Congo, le Helse, qui est passé sous la loupe des inspecteurs italiens dans le port de Marina de Carrare. Après inspection, les gardes-côtes italiens ont décrété que ce cargo général ne devait pas entrer dans les ports italiens et européens. Au départ, il devait prélever du marbre de Carrare dans la ville du même nom. Mais il est à l'immobilisation au port de cette ville parce que, disent les inspecteurs italiens, le contrôle technique auquel doit se soumettre tout navire étranger a permis de déceler pas moins de vingt irrégularités. Elles vont des lacunes dans le système de gestion de la sé-

curité à bord, le Safety Management System, au manque de formation sécuritaire adéquate de l'équipage, en passant par le manque des dispositifs filtrants requis contre la pollution en mer ou encore les conditions générales d'hygiène et « d'habitabilité » des cabines du navire. Pourtant, il ne s'agit pas d'un bâtiment qui se rangerait dans le lot des « bateaux pourris », comme on a pu le dire pour certains avions. Le Helse a été construit en 1990, selon la documentation fournie aux autorités portuaires italiennes. Il était arrivé au large des côtes de Carrare, le 3 août, et attendait la fin de l'inspection technique pour embarquer les blocs de marbre et répartir sa cargaison. Cela ne sera sans doute plus possible. Car, très vraisemblablement, il sera expulsé lui aussi. Il existe une liste noire de compagnies aériennes (africaines, mais pas seulement) dont les avions ne peuvent pas entrer en territoire européen pour manque de respect aux normes de sécurité.

Il s'y ajoute aussi désormais des bateaux. Avec une nuance : le fait de hisser le pavillon d'un pays (battre pavillon) ne signifie pas forcément que le navire désigné appartient à ce pays. Ainsi, il est tout à fait possible qu'aussi bien le Togo que la RD Congo, comme avant eux le Libéria ou même la Grèce connus pour avoir le plus de pavillons de navires au monde, n'aient jamais vu les deux bateaux expulsés ou en voie d'expulsion!

Lucien Mpama

SÉNAT

La convocation d'une session extraordinaire bis fait débat

Initialement prévue pour le 10 août, l'ouverture de la deuxième session extraordinaire du Sénat, dix jours après celle clôturée le 31 juillet, a été reportée pour ce 11 août sans pour autant vider la controverse qu'elle a suscitée autour de son opportunité.

La session extraordinaire du sénat a finalement été décalée d'un jour. Renseignement pris, il s'avère que le bureau du Sénat tenait au préalable à conférer avec les membres de la commission politique, administrative et juridique (PAJ) pour débattre sur la problématique des annexes à la loi portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections municipales, locales et urbaines adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale sans débat. Il s'est agi de débattre le terrain en vue de l'adoption sans casse ce 11 août de ladite loi après avoir évacué sans doute les éléments à controverse. Toutefois, rien n'est encore acquis. Si pour la Cénî, ce texte

est vital pour l'organisation des élections locales en octobre 2015 selon le calendrier électoral global publié en février dernier, l'opportunité d'engager un nouveau vote au Sénat en cette session extraordinaire-bis en vue de son adoption fait polémique.

Le débat fait rage dans la classe politique sur la nécessité de cette nouvelle session extraordinaire à la chambre haute. À la majorité, la tendance est à relativiser les choses, loin de toute agitation. Des arguments ne manquent pas pour soutenir le caractère régulier de cette session extraordinaire inédite entre deux sessions ordinaires. L'on explique que le vote défavorable émis au Sénat sur le texte amendé du gouvernement au cours de la dernière session extraordinaire ne pouvait pas être pris en compte, le quorum n'ayant pas été atteint. D'où la convocation de cette deuxième session extraordinaire au Sénat pour, dit-on, obtenir le vote en règle de la loi sur la répartition

des sièges pour les élections locales et provinciales. Sur la même lancée, plusieurs juristes de ce bord politique soutiennent que nulle part dans la Constitution ou dans le règlement intérieur du Sénat, l'on a interdit la convocation d'une, deux, trois ou même quatre sessions extraordinaires lors d'une période des vacances parlementaires.

Évoquant l'article 116 alinéa 1er de la Constitution relatif à la convocation de la session extraordinaire au Parlement, le porte-parole du gouvernement a indiqué qu'on n'y décèle aucune limitation du nombre de sessions extraordinaires susceptibles d'être convoquées pendant la même période des vacances parlementaires. Pour Lambert Mende, « la Constitution n'ayant pas interdit la tenue de plusieurs sessions extraordinaires du Sénat ou de l'Assemblée nationale, il n'appartient pas à des acteurs politiques d'en compléter la teneur par une interprétation ex-

tensive à contrario du principe général de droit qui admet que ce qui n'est pas interdit soit permis ».

Contre-arguments

Loin de s'avouer vaincue dans ce débat juridique, l'opposition est montée au créneau pour fustiger l'inconstitutionnalité de la démarche que veut emprunter la chambre haute en violation flagrante de la loi. L'opposition note que la Constitution permet de recourir à d'autres lois pour des matières qu'elle n'a pas explicitement définies et que, dans le cas d'espèce, il y a lieu de recourir au règlement d'ordre intérieur du Sénat. Celui-ci, révèle-t-on, indique que la matière qui n'est pas épuisée au cours d'une session extraordinaire, devrait être examinée en priorité lors de la session ordinaire. Bien plus, l'UNC et les autres partis politiques de l'opposition estiment qu'en refermant le cadre de l'examen de cette matière non épuisée de la session extraordinaire à la seule

session ordinaire, le législateur a exclu la possibilité d'avoir une session extraordinaire subséquente. « La chambre ne peut pas être appelée en extraordinaire deux fois dans une même intersession ordinaire », entend-on dire.

À quelques heures de l'ouverture de la nouvelle session extraordinaire au Sénat, la tension est perceptible à la chambre haute. L'opposition appelle les sénateurs au boycott. La majorité, quant à elle, veut aller jusqu'au bout de sa logique pour obtenir le vote du texte querellé en vue de sa promulgation par le chef de l'État. Les deux chambres législatives sont décidément loin d'accorder leur violon sur cette problématique liée à la convocation de la session extraordinaire-bis au Sénat. D'où, le recours à la Cour constitutionnelle pour trancher ce différend juridique se présente comme la seule voie de sortie pour parvenir à une meilleure interprétation du projet de loi controversé.

Alain Diasso

FOOTBALL-SUPER COUPE DU CONGO

V.Club fera face à Lupopo le 30 août

Comme de coutume, le champion du Congo de football 2015 et le vainqueur de la 51^e Coupe du Congo s'affronteront, le 30 août 2015 à Kinshasa, avant l'ouverture de la saison sportive 2015-2016, dans le cadre de la Super Coupe de la RDC. Cette année-ci, l'affiche est alléchante : V.Club du coach Florent Ibenge face au FC Saint-Eloi de l'entraîneur Raoul Jean-Pierre Shungu qui avait offert à V.Club le sacre national en 2010.

Champion du Congo de football en 2015, l'AS V.Club de Kinshasa fera face, le 30 août 2015, au stade Tata Raphaël de la capitale rd-congolaise, au FC Saint-Eloi Lupopo de Lubumbashi, vainqueur de la 51^e Coupe du Congo de football. Ce sera dans le cadre de la Super Coupe de la RDC, rencontre de prestige qui opposera le club champion national au club vainqueur de la Coupe du Congo. Pour mieux aborder la partie, les Cheminots du Katanga séjournent depuis quelques jours à Kinshasa. L'entraîneur Raoul Jean-Pierre Shungu prépare déjà ses poulains pour ce match. Il va certainement compter sur le gardien de but et capitaine Joseph Bulayima, neveu de Bulayima, ancien gardien de but international du Daring Club Motema Pembe et de Feyenord de Rotterdam au Pays-Bas, aujourd'hui préparateur des gardiens de but chez les Léopards de la RDC.

Du côté de V.Club, le coach Florent Ibenge a démarré la préparation le lundi 3 août 2015. L'on note des arrivées de certains joueurs, entre autres, le buteur malien Salif Ballo (qui a joué à Azerbaïdjan et en Algérie avant de prendre la direction de la RDC), le défenseur zimbabwéen Mutshapa de Dynamos, et des

congolais comme Eric Bokanga (Benfica d'Angola) et Jérémy Basilua (Arc-en-ciel) qui retrouvent V.Club, etc. En fait, Ibenge va recomposer l'ossature de son équipe pour la saison prochaine. Et la Super Coupe de la RDC sera une sorte de premier test d'un V.Club relooké.

Rappelons-le, le FC Saint-Eloi Lupopo a battu, en finale de la Coupe du Congo 2015, la formation de Katumbi Football Academie de Lubumbashi par un but à zéro, réalisation de Crispin Mugalu, buteur maison du team bleu et or. Lupopo a succédé au FC MK de Kinshasa qui a remporté deux fois de suite le trophée de la Coupe du Congo.

V.Club, pour sa part, a ravi le titre de champion au TP Mazembe de Lubumbashi au terme de la phase aller de play-off de la 20^e édition du championnat national de football qu'organisait la Ligue nationale de football. La manche retour de cette compétition n'a plus été organisée faute de délai imparti en conformité à la loi sportive indiquant que la saison sportive s'arrête le 31 mai de chaque année. Mazembe a gardé le titre national depuis 2013. Et par deux fois, les Corbeaux du Katanga ont laminé les Kinois de FC MK en Super Coupe.

Martin Engimo

CAN GABON 2017-ÉLIMINATOIRES

Florent Ibenge présélectionne 48 Léopards contre la République Centrafricaine

Le sélectionneur des Léopards de la RDC, Florent Ibenge, a transmis à la Fédération congolaise de football association (Fécofa) une liste de quarante-huit joueurs pré-convoqués. La RDC sera reçue le 5 septembre à Bangui par la République Centrafricaine en deuxième journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) prévue au Gabon pour 2017.

Vainqueur des Barea du Madagascar en juillet en première journée des éliminatoires à Kinshasa (2-1), les Léopards vont bientôt débiter la préparation du match de la deuxième journée contre les Fauves du Bas-Oubangui. Et Florent Ibenge pense déjà à son groupe. Et dans ce lot de quarante-huit joueurs, on retrouve des binationaux qui ont toujours été hésitants comme Jirès Kembo Ekoko, Arthur Masuaku, Clark Nsikulu, Gianelli Imbula, etc. L'on remarque depuis un certain temps un engouement évident pour les Léopards de la part des jeunes footballeurs de souche congolaise évoluant en Europe. Après des vagues d'hésitation, beaucoup ont finalement accepté de porter le maillot de la sélection du pays d'origine de leurs parents. Et Florent Ibenge a eu à contacter directement certains d'entre eux qui n'ont pas encore pris de décision définitive. Et pour le stage de préparation du match contre la République Centrafricaine, le sélectionneur les a encore relancés.

« En attendant le 31 août, les joueurs ont repris les entraînements dans des différents clubs européens. Chez nous (en RDC), les entraînements sont un petit peu en sommeil, à part les joueurs de Mazembe qui sont en compétition (ligue des champions -CAF) jusque-là. Si certains joueurs n'ont pas repris, ils

auront du mal à être dans cette équipe. Car pour jouer le match contre la RCA, je privilégierai la compétitivité plutôt que le fait de bien prêter auparavant », a déclaré le sélectionneur après avoir publié la liste des quarante-huit. C'est de cette quarantaine des joueurs que sortiront les vingt-trois sélectionnés que Florent Ibenge amènera à Bangui pour s'opposer aux Fauves du Bas-Oubangui de la République Centrafricaine.

Les 48 présélectionnés...

Les présélectionnés sont les gardiens de but Kudimbana Nicaise (Antwerp/Belgique), Kiassumbua Joël (FC Wohlen/Suisse), Mandanda Parfait (Charleroi/Belgique), Nkela Guelord (Beerschot Wilrijk/Belgique), Mandanda Riffi (AC Ajaccio/France) et Lomboto Hervé (AS V.Club) ; des défenseurs Oualembo Christopher (Academica Coimbra/Portugal), Issama Mpeko Djo (TP Mazembe), Tisserand Marcel (Toulouse FC/France), Kasusula Kiritcho Jean (TP Mazembe), N'Sakala Fabrice (Anderlecht/Belgique), Mavinga Chris (Troyes/France), Tamata Abel (FC Groningen/Pays-Bas), Masuaku Arthur (Olympiakos/Grèce), Zakuani Gabriel (Peterborough/Angleterre), Kimwaki Mpela Joël (TP Mazembe), Mongongu Cédric (Evian Thonon Gaillard/France), Kabasele Chris-

tian (KRC Genk/Belgique), Ungenda Bobo (Kabuscorp/Angola) ; Les milieux de terrain appelés sont Mbemba Chancel (Newcastle United/Angleterre), Mulumbu Youssouf (Norwich/Angleterre) Blessé, Mulumba Remy (Lorient/France) blessé, Makiadi Cédric (Werder Brême/Allemagne), Mfulu Omenuke (Stade de Reims/France), Kamavuaka Wilson (Sturm Graz/Autriche), Zola Distel (Samsunspor/Turquie), Bope Merveille (TP Mazembe), Kebano Neeskens (Charleroi/Belgique), Kage Hervé (KV Courtrai/Belgique), Nkololo Jordan (Caen/France), Nzuzi Toko (Eskisehirspor/Turquie), Maghoma Jacques (Birmingham/Angleterre), Ntela Tychique (AS Léopards de Dolisie/République du Congo) et Imbula Gianelli (Porto/Portugal).

Les attaquants retenus sont Bolasia Yala Yannick (Crystal Palace/Angleterre), Mubele Ndombe Firmin (Al Ahli SC/Qatar), Mbokani Bezua Dieumerici (Dynamo de Kiev/Ukraine), Bokila Jeremy (Guangzhou RF/Chine), Mabwati Cédric (Columbus Crew SC/ Etats-Unis), Botaka Jordan (Excelsior Rotterdam/Pays Bas), Lukoki Jody (Ludogorets Razgrad/Bulgarie), Ndongala Dieumerici (Charleroi/Belgique), Kabananga Junior (FC Astana/Kazakhstan), Merikani Bolingi Jonathan (TP Mazembe), Nsikulu Clark (Evian Thonon Gaillard/France), Bakambu Cédric (Bursaspor/Turquie), Tshibumbu John (Gazelec Ajaccio/France) et Kembo Ekoko Jirès (Al Ain FC/ Emirats Arabe Unis).

Martin Engimo

AGRICULTURE

Les maraichers veulent travailler en synergie avec tous les intervenants de leur filière

Au cours d'une soirée de dégustation des légumes organisée, le 7 Août à la Chambre de commerce de Pointe-Noire, les maraichers regroupés au sein du groupement d'intérêt économique (GIE) ont présenté leur vision aux décideurs et potentiels acheteurs en vue de la valorisation de leur profession.

La chaîne de valeurs de produits maraichers Corridor Brazzaville-Pointe-Noire qui compte 38 Groupements membres, en organisant cette soirée en partenariat avec la chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Pointe-Noire, a tenu à adresser le message que : «*les agriculteurs existent, travaillent et ne cherchent qu'une meilleure considération*».

Un message compris par Sylvestre Didier Mavouenzela, président de la chambre de commerce qui croit que cette rencontre est un début de solution à propos du contraste latent avec la forte demande des hôteliers, des restaurateurs et de sociétés de catering en produits maraichers et les agriculteurs à la recherche permanentement des débouchés «*Cette rencontre, à mon sens, devra passer par l'échange des informations. Il faut donc à*



Une vue des produits maraichers exposés crédit photo»Adiac»

l'instar de cette activité promotionnelle que vous venez de lancer, mettre un système pérenne qui permettra d'informer les consommateurs de vos produits et ne pas attendre seulement la récolte pour le faire ». Et d'ajouter «*Ce sys-*

tème doit être basé sur l'information en temps réel des potentiels acheteurs en utilisant la messagerie téléphonique par exemple ».

Pour André Miékountima, président du GIE, les 38 membres de la chaîne de valeurs des produits maraichers repartis entre Pointe-Noire, le Kouilou (La Louémé, Manzi, Tiobo, Hinda, Tchiamba Nzassi) jusqu'à Brazzaville veulent accompagner le projet

gouvernemental de diversification de l'économie nationale en travaillant en étroite collaboration avec les quatre maillons qui constituent leur chaîne à savoir les fournisseurs d'intrants, les transporteurs, les producteurs c'est-à-dire les maraichers et commercialisation, le maillon final «*Si les quatre maillons peuvent se réunir et travailler ensemble, les légumes coûteraient moins chers sur le marché et en décrocheraient également d'autres marchés. Nous voulons donc lancer un défi, c'est celui de travailler avec les sociétés de catering, les hôteliers, les restaurateurs... Ce n'est que de cette façon que l'on peut tirer les bénéfices de notre profession et placer le cas échéant nos fonds en banque et bénéficier éventuellement des avantages de la bancarisation des revenus*».

Toutefois, le président du GIE, s'insurge contre les intermédiaires qui achètent leurs produits à bas prix pour les revendre à des tarifs exagérément majorés. Cette catégorie de commerçants qui vient s'interposer sur la chaîne est à l'origine de la mévente des

produits puisque les potentiels acheteurs préfèrent dans ce cas se tourner vers les vendeurs étrangers. «*En étant constitué en chaîne de valeurs, le vendeur d'intrants peut souscrire un crédit fournisseur en passant par le GIE pour approvisionner les maraichers qui, depuis sa plantation sollicitent le transporteur qui vient enlever sa production et l'acheminer vers les acheteurs, le dernier du maillon. À la fin de l'opération, la chaîne de valeurs fait rétribution des gains*».

Un film reflétant les réalités actuelles du maraicher sur le terrain a été projeté. Un document illustratif de son abnégation au travail au vu de leurs étendues de cultures (légumes, patates, courgettes, concombres, la tomate, le chou, banane, œufs de table...). Un chef cuisinier a présenté les vertus des légumes et quelques recettes suivis des témoignages des participants sur cette expérience que tous souhaitent durable et concrète. La dégustation des légumes et du jus de fruits fabriqués localement a mis fin à l'activité.

Hervé Brice Mampouya



FONDS AFRICAIN DE GARANTIE ET DE COOPERATION ECONOMIQUE (FAGACE) AVIS D'APPEL D'OFFRE INTERNATIONAL

Le présent appel d'offres du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE), a pour objet, le recrutement d'un cabinet de consultant chargé de l'élaboration d'un contrat de performance.

Cette offre est réservée aux experts ressortissants de l'un des Etats membres du FAGACE.

A l'issue de la sélection finale, le cabinet retenu aura pour mission l'élaboration du contrat de performance entre le Directeur Général et le Président du Conseil d'Administration du Fonds.

I. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

L'objectif de cette consultation est de renforcer les capacités du Comité d'Audit du FAGACE par la mise en place d'un outil par lequel le Directeur Général et le Conseil d'Administration (CA) du FAGACE conviendront de la stratégie de mise en œuvre des actions qui permettront de dégager des produits opérationnels en vue d'améliorer les performances de l'Institution.

De façon spécifique, il s'agira :

1. de prendre connaissance du plan stratégique du FAGACE ;
2. de ressortir le niveau budgétaire annuel pertinent pour la réalisation des activités du Fonds ;
3. de préciser les obligations à remplir par les Actionnaires du Fonds sur un horizon temporel de quatre (04) ans afin de permettre à la Direction Générale d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés ;
4. d'élaborer un contrat de performance liant le Directeur Général et le Conseil d'Administration du Fonds à travers son Président ;
5. d'asseoir une compréhension commune sur les concepts et méthodologies d'élaboration du contrat de performance.

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET DUREE DE LA MISSION

- une lettre de motivation adressée au président du Comité d'Audit du FAGACE comportant les prétentions financières de l'intéressé ;
- un curriculum vitae faisant ressortir la qualification et l'expérience professionnelle de l'intéressé ainsi que les références de trois (03) personnes pouvant attester de la compétence du candidat ;
- une note de compréhension des termes de référence (à consulter sur le site du FAGACE) et de proposition d'une méthodologie d'élaboration du contrat de performance incluant les modalités de suivi et évaluation des résultats ;

La consultation s'étale sur deux mois à compter de début septembre 2015.

III. RETRAIT DES DOSSIERS :

Les termes de références peuvent être consultés sur le site du FAGACE à l'adresse www.le-fagace.org ou à retirer à son siège à Cotonou (auprès du secrétariat du Directeur Général du FAGACE), tél : (+229) 21 30 06 76/21 30 08 77

IV. DEPOT ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS :

Le dossier de candidature doit porter la mention « consultation pour l'élaboration d'un contrat de performance » et doit être adressé au Président du Comité d'Audit du FAGACE au plus tard le vendredi 11 septembre 2015 à 12 heures (TU) à l'adresse suivante : 01 BP 2045 RP COTONOU (Bénin)
Télécopie : (+229) 21 30 02 84
Adresse électronique: courriel.fagace@le-fagace.org.

MARCHÉS PUBLICS

Des opérateurs du Pool vont comparaitre en justice

Il s'agit de Panorama et Propete Congo, deux de près de vingt opérateurs interpellés par la DGCMP (Direction générale de contrôle des marchés publics) à l'issue des inspections effectuées dans le département du Pool. Le procès des deux opérateurs mis aux arrêts pour non exécution et abandon des marchés publics, après avoir perçu l'argent de l'État, aura lieu ce 11 août à Brazzaville.

Propete Congo a reçu 32 millions pour exécuter les travaux de construction, au lycée de Kibouende, d'un atelier et son équipement. Cette société est poursuivie pour la non exécution des travaux. Quant à Panorama, celle-ci a abandonné le chantier de construction d'un bâtiment de 3 salles de classe et un bloc administratif à Louingui d'un coût de 35 millions déjà perçus. Notons qu'à ce jour, huit (8) seulement de tous les opérateurs interpellés se sont présentés à la DGCMP. Certains d'entre eux, outre les deux qui vont comparaitre en justice, ont été mis à la disposition de la gendarmerie. Dans ce

lot figurent : l'entreprise Mosset qui a perçu une somme de 35 millions FCFA pour la construction du pont sur la Louengo à Mindouli et n'a pas exécuté le marché ; Sommi Congo en charge de la construction d'un bâtiment R+1 et d'un bâtiment de 3 salles de classe au lycée de Kinkala a abandonné le chantier après avoir perçu 144 millions sur 150 millions ; Vival Services n'a pas livré les tables bancs après avoir reçu 35 millions ; Edo NKMR Services n'a livré que 275 tables-bancs sur 2250 pour un coût de 99 millions 987 469 FCFA. ; la société Services Center a perçu 60 millions pour l'équipement des chambres froides de Mindouli, un marché qu'elle n'a pas réalisé.

D'autres opérateurs ont été acquittés après écoute, entre autres, Biks en charge de la construction d'un bâtiment à Tadi (Louingui), travaux d'un coût de 20 millions abandonnés.

Rappelons que les contrôles effectués dans le Pool ont concerné les années d'exercice 2012-2013. Ceux-ci ont permis au Conseil départemental de constater le non respect total des procédures



Jean Didier Elongo lors du point de presse à Pointe-Noire

de passation des marchés publics et l'abandon de plusieurs chantiers dont la plupart s'inscrit dans le cadre de la municipalisation accélérée du Pool.

Bon nombre d'opérateurs ayant abandonné les chantiers et qui se sont déjà présentés à la DGCMP ont jeté la responsabilité sur les autorités politiques du Pool. Selon eux, cet abandon est dû au comportement desdites autorités qui ont mis en place une chaîne

financière pour prélever une partie des sommes reçues par les opérateurs à qui ils ont confié les marchés. Ce qui a empêché certains de finaliser les travaux car les coûts ayant été réduits, ils ne pouvaient faire face à toutes les charges.

Rappelons que pour ce qui est de l'arrestation des opérateurs, Jean Didier Elongo, directeur général du contrôle des marchés publics, expliquait le 6 juillet dernier lors

d'un point de presse organisé dans la ville océane après les inspections dans les départements de Pointe-Noire, Kouilou, Bouenza, Niari et Lékoumou que c'est en vertu de la loi 31-2012 du 11 octobre 2012 déterminant les infractions et les peines applicables en matière de passation et d'exécution des marchés publics que la DGCMP se permet de mettre à la disposition de la force publique les opérateurs véreux. Et le 29 juin dernier, lors de la rencontre avec deux opérateurs interpellés à Pointe-Noire pour ne pas avoir exécuté comme il se doit des marchés à l'hôpital de Loandjili, il précisait : « Nous n'avons pas mandat et qualité de porter plainte contre un opérateur, mais nous le mettons à la disposition de la force publique pour qu'il trouve un terrain d'entente avec la structure bénéficiaire de l'ouvrage. Dépasser le délai réglementaire de 72 heures, la justice peut se saisir de l'affaire. » Notons qu'après la zone Sud du pays, les inspections de la DGCMP se poursuivront dans la partie Nord.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

VIE DES PARTIS

La notion de l'unité nationale doit être de rigueur, souligne la DDC

La Dynamique pour le développement du Congo (DDC) a exprimé son attachement aux valeurs de l'unité nationale à l'occasion d'une conférence de presse Co-animée samedi 8 août à Pointe-Noire par Armand Mpourou et Armel Lounou respectivement président national et premier secrétaire de ce parti.

Le premier secrétaire de ce parti a expliqué dans son mot liminaire que, le pays a besoin de tous les congolais d'où la notion de l'unité nationale doit être de rigueur. La DDC entretient des rapports en ce sens avec l'ensemble des autres acteurs politiques de la République du Congo afin que triomphe

du 20 janvier 2002 », a souligné le premier secrétaire Armel Lounou

La DDC, a-t-il dit, prône la politique de la transparence et du développement. L'orateur a en outre émis le souhait de son parti d'organiser le 26 août prochain un congrès en vue d'annoncer officiellement la candidature de la DDC à l'élection présidentielle de 2016.

Faisant la lecture de la déclaration des principes de ce parti, Armel Lounou a expliqué que les objectifs de son parti pour le 21ème siècle, consistent à faire une critique historique du capitalisme créateur d'inégalités, facteur de crises et de dégradations des équilibres écologiques, qui demeure

Yolande Keita-Bangui prend les commandes de Ngoyo

Deuxième administrateur maire de l'arrondissement 6 Ngoyo créé il y a à peine 4 ans, Yolande Keita Bangui, nommée par décret présidentiel du 19 juin 2015, a été officiellement installée dans ses fonctions le 6 août par Alexandre Honoré Paka, préfet du département.

Liesse totale au siège de l'arrondissement 6 qui a accueilli un grand nombre d'autorités dont Roland Bouiti Viaudo, maire de la ville, ainsi que ses populations qui ont vibré aux sons des chants et danse traditionnels tout le long de la cérémonie. Lecture du décret du 19 juin 2015, remise des attributs du pouvoir (écharpe et drapeau tricolore vert, jaune et rouge) et signature du procès verbal par le préfet de la ville, rituels traditionnel et spirituel exécutés par le groupe « Tchikandi Tchi Djeno » et l'Église lassiste ont constitué, entre autres, les grandes étapes de la cérémonie d'intronisation.

Membre de l'association politique Génération Capo et conseillère municipale, Yolande Keita Bangui qui succède Michel Nzahou Moutou, administrateur maire sortant, a remercié le président de la République pour sa nomination à la tête de Ngoyo, une preuve, selon elle, de son attachement aux questions du genre dans la gestion des affaires de l'État. Un point de vue soutenu par le préfet de la ville qui a aussi évoqué, dans son discours d'orientation, l'attention particulière que le président de la République accorde aux questions du genre.

S'adressant au nouveau maire, Alexandre Honoré Paka a souligné



dans son mot de circonstance que le service public qu'elle va assurer consiste à veiller à l'exécution des lois et règlements de la République, des décisions du gouvernement et aux délibérations du conseil et municipal et départemental et garantir la sécurité et l'ordre public, donc la protection des biens et des populations de Ngoyo.

Yolande Keita Bangui entend œuvrer pour le désenclavement de Ngoyo, les voiries urbaines, la construction d'un marché et l'alimentation en électricité de son arrondissement qui en est dépourvu alors qu'il abrite une centrale électrique. Elle a exprimé les besoins en moyens roulants de la police en vue de lutter contre le banditisme et a souhaité le lancement des travaux

de finition du siège de son arrondissement. Ledit siège (un bâtiment R+1) demeure inachevé depuis quelques années, un chantier à l'abandon envahi par les hautes herbes et il est devenu le fief des bandits.

Pour l'instant, comme son prédécesseur dont les cris sur l'achèvement desdits travaux n'ont pas eu de suite favorable, Yolande Keita Bangui habite un domicile privé qu'elle souhaite quitter dans les jours venant pour être loger dans la véritable maison commune de Ngoyo où elle pourra travailler dans des conditions adéquates. « Espérant que cette fois ces cris seront entendus », a lancé un habitant de l'arrondissement ayant requis l'anonymat.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga



Tribune officielle de la conférence de presse

la cause du peuple Congolais.

« Cette logique a permis à la DDC de participer aux consultations des forces vives de la nation initiées il y a quelques semaines par le président de la République et au dialogue national de Sibiti tenu du 13 au 17 juillet dernier. Des occasions qui ont conduit la DDC à réaffirmer son refus au changement de la constitution

d'actualité à l'âge d'une mondialisation dominée par le capitalisme financier.

La DDC est un parti d'opposition créé, le 15 avril 2009, il se définit comme un parti de gauche, défendant la sociale démocratie comme fondement idéologique, qu'elle croit correspondre aux besoins politiques du Congo- Brazzaville.

Séverin Ibara

COUPE AFRICAINE DE LA CONFÉDÉRATION

AC Léopards de Dolisie: l'espoir renaît

Les Fauves du Niari effectueront le 22 août le déplacement de l'Afrique du sud en ayant à l'esprit, qu'ils vont peut être disputer face à Orlando Pirates la finale du groupe.

C'est le match de tous les dangers. Celui qui pourrait déterminer l'avenir de l'Athlétic club Léopards de Dolisie, vainqueur de la 9e édition en 2012. Pour continuer l'aventure dans cette 12e édition de la Coupe africaine de la Confédération, les hommes de Rémy Ayayos Ikounga qui doivent se battre jusqu'au bout, n'ont pas d'autre option que gagner pour entretenir le suspense jusqu'à la dernière journée. L'AC Léopards a les armes pour relever ce défi.

Déjà, le 9 août au stade Denis-Sassou-N'Goussou, face au Zamalek d'Égypte, ils ont prouvé qu'on les avait peut être enterrés très tôt. Les poulains de Lamine Ndiaye ont gagné un challenge, l'un des plus difficiles d'ailleurs pour témoigner leur soutien à leur capitaine Rudy Guelord Bhebey Ndey hospitalisé depuis deux semaines. Les vert et blanc ont fait preuve de beaucoup de courage et de volonté afin de mettre un terme à une série de trois matches sans victoires. Ils l'ont emporté devant le Zamalek d'Égypte qui restait quant à lui sur une note satisfaisante de trois victoires en autant de matches.

AC Léopards stoppe nette la série des matches sans défaite.

Le résultat d'un but à zero n'est guère surprenant puis que le Zamalek avait connu la même sentence en 2013 lors de la phase de poules de la Ligue des champions. Une victoire acquise de haute lutte. Car, à l'heure de jeu en effet, les

Léopards étaient presque au bord de la rupture ne sachant pas que le salut allait arriver à n'importe quel moment du match. A force de croire, ils ont réussi à reporter sine die, la qualification de Zamalek et d'Orlando qui se profilait.

Le coup de génie de Trésor Mukenga, l'un des meilleurs arguments offensifs de l'AC Léopards a tout changé. Ce joueur a réussi à se défaire des défenseurs de Zamalek avant d'enchaîner une frappe qui a surpris le gardien Mohamed Ali. La frappe au ras du sol touche le poteau rentrant avant de terminer sa course dans les filets. Les Léopards auraient du faire mieux si ses attaquants n'avaient pas confondu vitesse et précipitation à l'image de Césair Gandzé qui n'a pas pu cadrer ses frappes à la 18e et 27e minute alors qu'il se trouvait dans la position qu'il affectionne. Kader Bidimbo, lancé en profondeur par Mukenga, a lui aussi échoué devant le gardien à la 48e minute. Mais avant de concéder le but, Mahmoud Abdelhamid Soliman était à deux doigts d'une ouverture du score à la 53e minute pour le Zamalek. Il n'a pas pu profiter de l'offrande que lui donnait Sayed Gaber alors qu'il se trouvait seul au second poteau et libre de tout marquage.

Cette victoire rappelle le, a ressuscité les espoirs de qualification de l'AC Léopards, même si le club dolisien n'est toujours pas sorti de la situation où il se trouvait depuis



Trésor Mukenga libère les Léopards à la 61e minute (photo Kwamy)

le début du tournoi. L'AC Léopards reste coincé à la troisième place avec cette fois-ci quatre points. Le club égyptien a été quant à lui, rejoint au classement par les Orlando Pirates. Les deux équipes ont neuf points chacune dont cinq unités de plus que les Fauves du Niari. Le Zamalek garde toute fois le fauteuil de leader grâce à sa victoire sur Orlando. Ce qui relève le plateau de la 5e journée pour les trois clubs qui restent en lice puisque le Club sportif Sfaxien a déjà avalé ses espoirs de qualification après sa défaite 0-2 en Afrique du sud. La pression est sur les épaules des Léopards de Dolisie qui doivent éviter un match nul encore moins une défaite. Ils sont condamnés à gagner en Afrique du sud pour réduire l'écart de cinq à deux points et attendre pourquoi pas la der-

nière journée pour tenter le hold up parfait en septembre à Dolisie face au Club sportif Sfaxien.

Les Orlando Pirates ne sont pourtant pas imbattables à domicile. Cette équipe reste sur une défaite sur ses propres installations face au Zamalek 2-1. S'ils réussissent à le faire, ils réduiront à 50% les risques de l'élimination.

Les déclarations d'après match

Lamine Ndiaye, le coach de l'AC Léopards : « C'était une question ou on continuait ou on était mort. Comme on n'avait pas envie de mourir et qu'on a envie de continuer l'aventure, je pense qu'ils ont sorti le match qu'il fallait. Malgré les difficultés, malgré la vaillance de l'adversaire, ils ont quand même trouvé les ressources nécessaires pour aller marquer ce but

qui, enfin nous a libérés, et pouvoir tenir aussi jusqu'au bout, il fallait le faire. Mais ce n'était pas évident pas du tout. Ils tenaient aussi à jouer pour leur camarade qui est resté clouer au lit depuis 15 jours, ils avaient vraiment envie de lui offrir cette victoire pour non seulement lui dire qu'on pense à lui et ils continuent de se battre comme ils se sont battus aujourd'hui. Et je pense que tout ira mieux. Le Zamalek était venu ici pour nous enterrer mais nous avons encore notre destin entre les mains. »

Ulrich Nzamba Mombo, défenseur de l'AC Léopards : « C'est normal que nous nous donnions à fond. On voulait montrer à Guelord que nous sommes de tout cœur avec lui en gagnant ce match qui nous était capital pour nous et pour lui. C'est bon pour l'état d'esprit du groupe. On voulait se relancer dans cette compétition, on l'a fait. On y croit. Nous allons nous battre pour gagner les deux derniers matches et attendre ce que l'avenir nous réservera. »

Manuel Ferrera, l'entraîneur de Zamalek : « C'était un match difficile pour nous mais on espérait mieux devant les Léopards qui est une équipe qui joue bien. Nous étions venus pour gagner ou faire match nul. Nous sommes premiers. Nous avons cinq points d'avance sur les Léopards. Les deux matches à venir sont très déterminants pour toutes les trois équipes. Nous allons donner le meilleur de nous-mêmes pour assurer la qualification. Mais aujourd'hui l'état du terrain a tout faussé. »

James Golden Eloué

ONZIÈMES JEUX AFRICAINS

Les Diables rouges handicapés se préparent



Le président du comité national paralympique faisant le point de la préparation des Diables rouges crédit photo Adiac

La toute première équipe nationale du handi-sport qui prendra part pour la première fois à une compétition internationale, est déjà en préparation du rendez-vous des Jeux africains. Quelques athlètes aveugles et handicapés moteurs sont internés à Kinkala, d'autres par contre le sont à Brazzaville. Dans les jours à venir, ceux qui sont au chef-lieu du département du Pool rejoindront les athlètes en régime internat dans la ville capitale, selon les explications du président du Comité national paralympique congolais, Simon Ibovi. Lors de ces onzièmes Jeux africains, dans pratiquement vingt six jours, les athlètes congolais du handi-sport compétiront en athlétisme. Les épreuves concernées ne sont autres que le lancer de poids, de javelot et de disque. D'autres feront la dynamophilie, l'équivalent de l'haltérophilie chez les valides. Pour leur première participation, les Diables rouges du handi-sport promettent de faire de bonnes prestations à en croire leur président.

Rominique Nerplat Makaya

12e ÉDITION DU SMIB

Près de 400 athlètes attendus à Ouesso

Les coureurs congolais seront aux prises avec ceux venus du Kenya, de l'Éthiopie et de l'Ouganda pour ce Semi-marathon international de Brazzaville (SMIB) 2015.

Le nombre de compétiteurs qui en découleront pour cette 12e édition du SMIB est revu à la baisse. Douze athlètes étaient habituellement retenus par département. « (...) Cette année nous en avons pris moins que d'habitude par rapport aux

contraintes budgétaires », a souligné le président du Comité de direction du SMIB, Raymond Ibata. Il ne s'agit que d'une réduction quantitative et non qualitative, a par ailleurs nuancé le vice-président de la structure, Pascal Itoua Oyona. Selon lui, le comité de direction a trouvé les palliatifs de sorte que qualitativement la compétition garde toute sa valeur. Une affirmation approuvée par le secrétaire permanent du SMIB, Pascal Akouala

Gouelot, qui a notamment expliqué que toutes les innovations ayant caractérisé l'édition de Sibiti, l'année dernière, seront au rendez-vous à Ouesso.

Malgré ces contraintes budgétaires, les primes des athlètes qui finiront sur les premières marches du podium ne seront pas réduites. Elles resteront intactes. L'athlète qui s'imposera à la première place, pour les compétiteurs étrangers, aura droit à une enveloppe de 2.500.000FCFA. Le deuxième empochera 2.000.000FCFA et le troisième se contentera de 1.500.000 FCFA. Par contre, le premier des nationaux aura 2.000.000, le deuxième 1.500.000FCFA, le troisième 1.000.000FCFA. Ceux qui occuperont la 50e place, chez les hommes et les dames, seront également récompensés à l'image des autres éditions du SMIB. À quelques jours du coup d'envoi, les athlètes ont donc le regard tourné vers Ouesso, chef-lieu du département de la Sangha où se tiendra la compétition.

R.N.M.



Les membres du comité de direction du SMIB en conférence de presse crédit photo Adiac